

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique & territoires

Août/Septembre 2024 - N°294



**AU CŒUR
DES RÉGIONS**

**UNE VISION
D'AVENIR
PARTAGÉE**

DOSSIERS

Au cœur des régions

Les nouveaux enjeux numériques

Emballages / Déchets

MOUVEMENTS

Nominations

Missions

Élections

AVEC

LE MEDEF,

VOUS N'ÊTES

JAMAIS

SEUL

MEDEF.COM

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTE

Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Ivar Couderc
icouderc@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Ambois
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

Le Parlement au défi d'une année utile

E

t maintenant ? Le président de la République a redonné la parole au peuple. Les électeurs se sont massivement rendus aux urnes. Mais loin de la "clarification" souhaitée par Emmanuel Macron, les législatives anticipées ont abouti à une complexification. Une Assemblée nationale partagée, pour ne pas dire divisée, en trois blocs. Sans majorité claire. Un casse-tête pour l'Elysée. Et un défi pour le Parlement. Faire des prochains mois, jusqu'à l'été prochain, une année utile pour la France et les Français.

Rien ne sera simple. Et alors ? Sous la législature précédente déjà, les choses n'étaient pas simples. Pourtant, la représentation nationale a exercé sa double mission : légiférer et contrôler. Avec des lois qui - à l'exception des textes budgétaires et de la réforme des retraites - ont été votées grâce à des accords élaborés au sein de l'Assemblée et avec le Sénat. Alors même qu'en 2022, certains avaient estimé que sans majorité absolue et avec des oppositions fortement représentées, rien ne serait possible. Rien n'a été simple. Pourtant, dans les semaines qui ont précédé la dissolution, les députés ont montré qu'un texte comme le projet de loi sur la fin de vie pouvait être débattu avec intensité et respect. Rien n'a été simple. Et cela le sera encore moins. Car cette fois, la majorité relative a laissé place à une majorité introuvable. Depuis le début de la Ve République, c'est une première.

Une situation inédite qui va obliger à sortir des réflexes et des habitudes pour renouveler la pratique des institutions et inventer un chemin. L'Assemblée nationale résulte du vote des Français, ainsi que des choix qui ont été faits dans l'entre-deux-tours. Et quel qu'il soit, c'est de cette Assemblée que dépendra la viabilité du prochain gouvernement. C'est donc du Palais-Bourbon et des forces politiques qui considéreront que ce qui les rassemble est plus important que ce qui les sépare que viendra la solution. Dans un dialogue plus que jamais nécessaire avec le Sénat. Cela n'effacera ni les différences, ni les divergences. Et le temps de la clarification viendra, sans doute lors de la prochaine élection présidentielle. D'ici là, le Parlement sera le centre de gravité de la vie et du débat politiques. Refuser le blocage et choisir d'avancer. Comprendre que le compromis n'est pas une

compromission, mais la condition de l'action. Tel est le défi à relever pour que cette législature soit un temps utile au pays et à la démocratie. Faute de quoi, la question d'une nouvelle dissolution se posera inévitablement. Le compte à rebours est lancé. ●



Ludovic FAU

*Rédacteur en chef LCP Assemblée nationale,
président de l'Association des journalistes parlementaires*

Énergies renouvelables

« Nous construisons plus d'énergie éolienne en mer dans le monde que toute autre entreprise européenne »



Delphine Henri,
directrice France de SSE
Renewables

Quel est le premier projet lancé par SSE Renewables en France ?

L'équipe a ouvert, le 13 novembre dernier, le chantier du parc éolien terrestre de Chaintrix-Bierges et Vélye dans la région Grand-Est. Ce parc éolien, d'une capacité de près de 28 MW, comprend huit éoliennes, chacune ayant une capacité installée de 3,4 MW. Ce projet est le premier de SSE Renewables à débuter sa construction en dehors du Royaume-Uni et de l'Irlande, ainsi que le premier de son portefeuille en Europe du Sud, acquis en 2022.

Pouvez-vous nous indiquer l'impact du projet Chaintrix-Bierges et Vélye ?

La réalisation du projet Chaintrix-Bierges et Vélye représente un investissement total de plus de 30 millions d'euros. Cet investissement

soutient l'économie locale dans la région Grand-Est, avec environ 80 professionnels impliqués dans la construction du parc éolien.

Les travaux sont réalisés par Omexom, en partenariat avec la société marnaise de travaux publics Pothelet. Plusieurs autres fournisseurs, dont, Dekra, Elys, Groupe Geotec, Auddicé, Vodafone et Quiron participent également à la construction. Siemens Gamesa a été désigné comme fournisseur des turbines éoliennes.

La mise en service de Chaintrix-Bierges et Vélye est prévue pour la fin de l'année 2024. Une fois achevé, le parc éolien produira suffisamment d'énergie pour alimenter environ 14 000 foyers par an pendant sa durée de vie prévue de 35 ans.

Y a-t-il une méthode SSE Renewables ?

Oui, effectivement. Ce que nous réalisons avec les communes de Vélye et Chaintrix-Bierges est l'exemple d'une méthode éprouvée chez SSE Renewables basée sur le dialogue, la confiance et la co-construction. Avec les autorités locales, les acteurs économiques et les habitants des communes, nous collaborons en toute transparence, en dialoguant à chaque étape clé et en prenant en compte leurs préoccupations. Les projets répondent aux défis environnementaux tout en respectant les spécificités locales du territoire. Nous accompagnons

également d'autres communes françaises dans de très beaux projets de parc éolien terrestre, contribuant ainsi à la vie des territoires et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Quelle est la spécificité de SSE.plc et quels sont les autres projets de SSE Renewables en France ?

En plus des projets éoliens, nous développons actuellement en France des projets de stockage d'énergie renouvelable, d'agrivoltaïsme, et de panneaux solaires au sol... Nous construisons plus d'énergie éolienne en mer que toute autre entreprise européenne dans le monde.

Le portefeuille Europe du Sud de SSE Renewables s'élève à 2,4 GW de projets sécurisés et à environ 2,5 GW de projets potentiels. En avril 2022, nous avons signé un accord avec Siemens Gamesa Renewable Energy pour nous étendre aux marchés français, espagnol, italien et grec.

« Nous développons actuellement en France des projets de stockage d'énergie renouvelable, d'agrivoltaïsme, et de panneaux solaires... Nous construisons plus d'énergie éolienne en mer dans le monde que toute autre entreprise européenne »



SSE.plc et SSE Renewables en quelques mots

En 1998, la North of Scotland Hydro-Electric Board, créée en 1943 en Écosse, et la Southern Electricity Board, créée en 1948 en Angleterre, ont fusionné pour devenir SSE.plc, l'un des leaders mondiaux de la production d'électricité. Avec sa filiale SSE Renewables, SSE.plc opère en France depuis 2022 avec ses collaborateurs basés à Lyon, sous la direction de Delphine Henri. Présente dans une dizaine de pays, l'entreprise concentre son activité en France sur l'éolien et le solaire photovoltaïque. En plus du parc éolien en cours de construction, 100 MW supplémentaires seront lancés dans les deux prochaines années et 300 MW déjà sécurisés sont en cours de développement à différents stades.

Sommaire

Août-septembre 2024

4

Interview

David Djaïz

Haut-fonctionnaire, essayiste et ancien conseiller à l'Elysée

« La France au pied du mur : coalition ou immobilisme, révolution ou archaïsme ? »



7 La France des régions

8 Le Medef occupe une place centrale dans le « pack Occitanie ». *Carole DELGA*

9 L'un des succès : l'accompagnement des dirigeants dans le recrutement. *Samuel HERVÉ*

10 Les entreprises sont les garants des emplois de demain. *Laurent WAUQUIEZ*

11 Le partage d'une vision commune avec la Région. *Jean-Luc RAUNICHER*

12 Parce qu'on se parle, on se fait confiance. *Loïc CHESNAIS-GIRARD*

13 Le prolongement de la ligne TGV est une réussite partagée. *Hervé KERMARREC*

14 Au niveau régional, les organisations syndicales, patronales et les institutions dialoguent et s'écoulent. *François BONNEAU*

15 Une action durable dans le temps, un partenariat de confiance. *Nicolas DUMAS*

16 « Grand Est Transformation », une solution gagnante. *Franck LEROY*

17 Au cœur de l'Europe et de l'international. *Alexandre FARRO*

18 L'international est notre fierté partagée avec le MEDEF. *Philippe BEAUCHAMPS*

19 Le MEDEF et la Région disposent « ensemble » des atouts pour construire l'avenir. *Philippe LORBAN*

20 Aller encore plus loin sur le volet du financement des entreprises. *Valérie PÉCRESSÉ*

21 Renforcer les partenariats pour répondre aux enjeux. *Daniel WEIZMANN*

22 Nous travaillons main dans la main. *Hervé MORIN*

23 Des évènements de références créés en collaboration avec la Région. *Pierre-Jean LEDUC*

24 Les entreprises sont le poumon économique de la région. *Renaud MUSELIER*

25 La Région nous soutient et inversement. *Jean-Louis MAURIZI*

26 La Région s'attèle, comme le Medef, à changer l'image de l'industrie auprès des jeunes. *Alain ROUSSET*

27 Le dialogue social est la clé de voûte de nos organisations.

François PERRIN

28 Capitale de la French Tech 2024. *Elisabeth GRENNIN*

29 Les entrepreneurs au cœur du pacte de développement régional. *Bertrand SCHAUPP*

30 Nous sommes cobatisseurs d'un avenir commun. *Bruno BLANDIN*

31 Renforcer la mutualisation et tendre vers un intérêt général. *Jean-Louis ALBERTINI*

33 Numérique

34 Dessiner une trajectoire qui préserve l'équilibre entre innovation et protection de la vie privée. *Marie-Laure DENIS*

35 Impact environnemental du numérique : le temps de l'action. *Laure de LA RAUDIÈRE*

36 L'IA met le service public dans tous ses états. *Patrick CHAIZE*

37 2024 : année charnière pour la reprise en main de notre destin numérique ? *Catherine MORIN-DESAILLY*

38 Cybersécurité, un défi pour les Collectivités locales ! *Anne-Catherine LOISIER*

39 Le numérique inquiète, mais il n'est généralement que le déclencheur d'une souffrance. *Angélique GOZLAN*

40 Entre sécurité et droits fondamentaux, un nouvel équilibre en construction pour les forces de l'ordre. *Général de corps d'armée Jean-Philippe LECOUFFE*

41 Emballages & Déchets

42 La production d'emballages en augmentation, à rebours des objectifs de la loi. *Axèle GIBERT*

44 Tri des papiers et des emballages : un système trentenaire à repenser. *Jean-Philippe LUCE*

45 Agir à chaque échelon pour mieux réduire, réutiliser et recycler les emballages, demain innover pour mieux traiter. *Marta de CIDRAC*

46 Pour réduire enfin nos déchets, les pollueurs doivent véritablement devenir les payeurs. *Antoine GUILLOU*

47 La réduction de l'usage des emballages implique de mieux réguler la mise sur le marché. *Marie-Amandine STÉVENIN*

48 Pour une interdiction totale de l'enfouissement des déchets et une économie circulaire efficiente pour recycler le plastique. *Jean-François LONGEOT*

49 La pollution plastique : un fléau mondial et des solutions régionales innovantes. *François WERNER*

50 Missions, Nominations, Élections

DAVID DJAÏZ

Haut-fonctionnaire, essayiste et ancien conseiller à l'Elysée

« La France au pied du mur : coalition ou immobilisme, révolution ou archaïsme ? »

Haut-fonctionnaire, enseignant à Sciences Po, ancien conseiller à l'Elysée chargé du Conseil National de la Refondation (CNR), David Djaïz est également l'auteur de plusieurs essais remarquables, dont le dernier « La révolution obligée-Réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des Etats-Unis », co-écrit avec le géographe Xavier Desjardins, est sorti début 2024 chez Allary Editions.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine le 22 juillet 2024

Croyez-vous à la formation prochaine d'un gouvernement pérenne ?

Cela me paraît difficile. Plusieurs constats peuvent être tirés des législatives. Déjà deux électeurs sur trois ont indiqué ne vouloir du Rassemblement national sous aucun prétexte. C'est pourquoi ils ont pratiqué avec force le front républicain en votant pour des candidats qui, souvent, sont très éloignés de leurs idées ou de leur base idéologique. Pour autant, aucun camp n'est majoritaire : la majorité présidentielle devient une vraie minorité, la gauche est plus haute qu'attendu, et il y a plus de 10 millions d'électeurs pour le RN.

Quel gouvernement former dans ces conditions ?

Il revient au président de la République, puisque c'est sa tâche selon les termes de la Constitution, de nommer une personnalité susceptible de faire coexister toutes ces données. Et il me semble qu'il n'y a qu'une seule solution pour espérer avoir un gouvernement un tantinet stable : c'est de proposer une coalition sur la base du front républicain.

Un gouvernement qui irait de la droite républicaine jusqu'à la gauche, c'est bien cela ?

Oui. Le front républicain représente le désistement réciproque de ces différents partis pour empêcher le RN de gagner. Alors si le président devait opter pour un gouvernement d'union nationale, à quoi bon ce front républicain ? Quant au Nouveau Front Populaire, il n'est pas assez majoritaire. En outre, La France Insoumise l'empêche d'élargir sa base.

Ce gouvernement de coalition ne comprendrait donc pas LFI ?

A les entendre, ça paraît en effet impossible. Mais pour moi, il n'en reste pas moins que la seule assiette politique viable, c'est un gouvernement de coalition, avec un mandat très clair, une durée limitée, des objectifs faisant consensus chez deux-tiers des Français.

A ce stade, on ne semble tout de même pas en prendre le chemin !

Si cette coalition est introuvable, alors on ira vers un gouvernement technique. Mais ça ne sera pas une bonne nouvelle. La France n'a aucune tradition en la matière. Et à vrai dire, ça serait se condamner à l'immobilisme pendant presque un an.

De quoi repousser encore la transformation écologique que vous prescrivez dans votre dernier essai, et qui selon vous n'a même pas commencé. Votre constat n'est-il pas trop dur ?

Avec mon coauteur, on voulait frapper les esprits. Or, cette transformation écologique, si on en parle beaucoup depuis quelques années, dans les faits elle peine à s'imposer. Quand on regarde simplement la consommation d'énergie primaire dans le monde, on voit bien que plus de 80 % reste d'origine fossile. Il y a 40 ans,

c'était exactement la même proportion. Et si on regarde en valeur absolue, la consommation d'énergie fossile

- charbon, pétrole, gaz - a même augmenté. De fait, on est loin d'être sur le chemin effectif de la décarbonation. Réussir cette décarbonation, c'est engager une révolution énergétique et industrielle d'une ampleur sans équivalent depuis le XIXe siècle. Et qui dit révolution dit tout chambouler, à la fois évidemment dans l'économie, mais aussi dans la société, dans nos institutions...

« La décentralisation est la base de tout ! »

On est dans une période de chamboule-tout politique, alors pourquoi pas entrevoir cette révolution ?

Je n'y crois pas du tout. Pour réussir des défis aussi importants, il faut un consensus politique. Cela nécessite une forme de concorde dans la société qui aujourd'hui n'existe pas. C'est tout l'inverse, les démocraties occidentales sont de plus en plus polarisées. Vraiment, je suis moyennement optimiste.



Peu avant les Européennes, le gouvernement Attal s'est tout de même félicité du recul des émissions de gaz à effet de serre grâce aux mesures prises...

La baisse des émissions de CO₂ est en effet conforme à la trajectoire qu'on s'est fixée d'ici 2030. On s'est engagé dans une planification écologique, avec des actions dans l'industrie notamment, sur les transports, cela semble évoluer dans le bon sens, et on avance bien sur les secteurs centralisés, faciles à piloter par l'Etat, comme sur le mix énergétique, avec des capacités de production d'électricité décarbonée grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables. Mais on demeure très en retard dans certains secteurs, comme l'agriculture et le logement.

Si l'on vous suit, il y a une réelle prise de conscience, cependant le vrai changement n'est pas encore pour maintenant ?

La révolution ne se fait pas à iso-modèle de société. On l'a vu avec la Révolution industrielle. Elle a accouché, parfois dans la douleur d'ailleurs, du droit social, de l'Etat providence... On voit bien qu'un changement dans le mode de production engendre un changement dans le modèle social et institutionnel. Nul doute que le bouleversement économique à venir, avec la transition écologique et énergétique, sera tout aussi majeur.

Vous dites aussi que cette nouvelle révolution pourrait être une solution aux fractures sociales et territoriales qui plombent notre société.

Bien sûr, parce que c'est aussi une économie de la réconciliation. Aux États-Unis, la révolution verte produit des effets sur des territoires qui ont été sinistrés par la désindustrialisation, au moment de l'ouverture avec la Chine. On le voit dans la Rust Belt, par exemple, où il y avait les usines Ford et General Motors. De même en France, on le constate avec la réimplantation d'usines dans le Dunkerquois ou encore le Calaisis. Cette réindustrialisation fait du bien à ces territoires.

Réindustrialisation et transition écologique ne font pourtant pas toujours bon ménage...

C'est clair. Pour autant, on a beaucoup progressé sur le verdissement de l'industrie. Et cette réindustrialisation doit être amplifiée, notamment en prenant pour modèle ce qu'a pu faire Joe Biden aux États-Unis, avec des subventions, des crédits d'impôts à l'innovation verte. Il faut des politiques de l'offre conditionnées à la reconstitution d'un tissu industriel et un appareil de production performant dans l'économie décarbonée.

Comment les territoires peuvent-ils être moteurs dans cette évolution ?

Il n'est justement pas possible de conduire une conversion écologique de haut en bas, comme on le fait aujourd'hui avec la législation ZAN, avec des décisions prises à la verticale, à charge pour les régions de les répercuter sur les intercommunalités. Au contraire, il faut partir de la base et amener les territoires à négocier entre eux de manière contractuelle et à énoncer des trajectoires de développement écologique différenciées.

En somme, vous prônez une vraie décentralisation !

La décentralisation est la base de tout, oui ! Et, c'est la grammaire même de la décentralisation qui doit être amenée à se réinventer avec la transformation écologique. Les territoires doivent être des lieux d'expérimentation et d'innovation. D'ailleurs, cela existe déjà parfois sur le terrain. Je pense par exemple à l'Occitanie où les politiques publiques sur l'eau sont intéressantes. Tout cela est de toute façon très logique. Dans certains domaines, comme l'agriculture, l'approche ne peut se faire que par bassins de production : la transformation dans nos pratiques agricoles ne peut quand même pas être pareille dans l'élevage, la monoculture céréalière ou la betterave ! Et il en est de même dans le logement. On ne peut pas mener une politique de conversion écologique identique selon que l'on a affaire à une interco rurale avec des habitats dispersés ou un cœur de ville très dense. Pour tout ce qui est diffus - agriculture, logement, mobilité -, les solutions sont à inventer directement dans les territoires, tandis que pour l'énergie, les décisions peuvent être effectivement planifiées au niveau national ou même européen.

Qu'en est-il des modes de gouvernance ?

Tout est lié. La décentralisation doit s'effectuer avec un mode de gouvernance plus horizontal, plus contractuel, où les collectivités négocient entre elles : là où la densité est forte, une politique vélo peut être ambitieuse, alors que dans les zones rurales, le paquet peut être mis sur la réduction rapide de l'artificialisation... Il y a des deals à trouver. Et l'Etat doit rester en position d'arbitre, pour contraindre seulement quand la négociation échoue. En France, le problème, c'est qu'on met la contrainte et le contrôle en amont, au lieu de laisser jouer le jeu de la négociation décentralisée, ce qui limite la rencontre des bonnes volontés.

Encore une fois, une révolution de l'ampleur de celle qui nous attend ne peut être qu'une révolution également intellectuelle et institutionnelle. Ce n'est pas juste une révolution industrielle ! La prise en compte des générations futures dans notre droit, celle de la nature, ou encore la représentation d'intérêts nouveaux dans les conseils d'administration des entreprises, dans les figures de la citoyenneté... Tout cela est attendu.

Quelles devraient être selon vous les premières décisions à prendre par le prochain gouvernement ?

Le plus urgent, c'est de rapprocher ces « France » qui ne dialoguent plus. Il existe une coupure peuple-élite, une coupure Paris-Provence, et pour y remédier, il faut déconcentrer au maximum les administrations, réinvestir beaucoup les premiers kilomètres, en donnant beaucoup plus d'autonomie aux établissements scolaires, aux hôpitaux, aux commissariats de police, mais aussi déménager tous les ministères dans une ville moyenne. La réforme de l'Etat, en lien avec l'autonomie, la délégation, la responsabilisation des services publics, est une priorité.

Il y a aussi des réformes démocratiques nécessaires pour aller vers cette société contractuelle de la négociation dont on a parlé. Au vu de ce qu'il s'est passé, la proportionnelle aux élections législatives doit également être instaurée. Enfin, il faut amplifier cette réindustrialisation verte, continuer à créer des richesses tout en transformant nos manières de produire. Voilà ma vision. ●

Cette publicité agit pour nos territoires.

**Vous aussi, relocalisez
vos investissements publicitaires.**

Élue *Agence Média Indépendante de l'année* (*The Media Leader_FR*) pour son action en faveur des territoires et de la relocalisation média, et cofondatrice de l'association *Les Relocalisateurs*, l'agence média CoSpirit accompagne depuis 30 ans les annonceurs à communiquer plus efficacement en réallouant une partie de leurs investissements publicitaires dans les médias locaux et nationaux, garantissant ainsi un impact positif sur la vie économique et démocratique de nos territoires.

M

**Agence Média
Indépendante
de l'année**

2024



COSPIRIT
GROUPE

LA FRANCE DES RÉGIONS



« Dans le contexte politique actuel, plus que jamais, les relations entre les Régions et les entreprises sont un pilier essentiel pour le développement économique et social des territoires. Renforcer ces liens est donc une nécessité première.

Les régions, avec leur diversité et leurs spécificités, jouent un rôle déterminant dans l'économie locale. Elles sont des réservoirs de ressources naturelles, humaines et culturelles, ainsi que des incubateurs d'innovations. Les entreprises, quant à elles, sont les moteurs de la création de valeur, d'emploi et de dynamisme économique. L'interaction entre ces deux acteurs est essentielle pour favoriser un développement harmonieux et durable.

En ces temps marqué par des réformes décentralisatrices et une volonté accrue de rapprocher les décisions des citoyens, les régions disposent aujourd'hui de compétences élargies pour soutenir l'économie locale. En travaillant de concert avec les entreprises, elles peuvent mieux cibler leurs actions et répondre aux besoins spécifiques des acteurs économiques.

Les entreprises, en s'ancrant dans leur territoire, peuvent tirer parti des opportunités locales, tout en contribuant au dynamisme régional. Cela peut se traduire par des partenariats avec des institutions locales, des projets communs de développement durable ou par la participation à des clusters régionaux. Ces synergies créent un environnement favorable à l'innovation et à la compétitivité.

Le Trombinoscope a souhaité donner ici la parole aux présidentes et présidents des Régions ainsi qu'aux présidentes et présidents de MEDEF régionaux. Pour exprimer leurs points de vue, évoquer des partenariats réussis, mais aussi se projeter dans l'avenir en proposant des pistes pour développer davantage encore des synergies.

Ivar Couderc

LE MEDEF OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LE « PACK OCCITANIE »



Carole DELGA

*Présidente
du conseil régional
Occitanie*

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Avec le Medef Occitanie et ses antennes dans les départements, nous avons noué des partenariats solides au service de l'emploi, de l'activité économique et de l'attractivité de nos territoires. Le Medef, grâce à son rôle fédérateur, occupe une place centrale dans le « pack Occitanie » avec lequel nous travaillons au quotidien. Nous pouvons bien sûr toujours faire mieux ! Je suis convaincue que les réponses aux défis de notre temps se

trouvent à l'échelle de nos territoires qui bouillonnent d'initiatives innovantes. Nous avons par exemple lancé ensemble l'action « Modes d'Emplois », qui accompagne les chefs d'entreprise partout dans nos territoires pour mettre en place des solutions concrètes pour la création et la sauvegarde des emplois. Cette action les aide à identifier leurs difficultés ou les oriente vers les opérateurs de l'emploi et de la formation les plus pertinents.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

Les projets que nous conduisons avec le Medef sont nombreux. Le plus marquant d'entre eux, au cours de ces dernières années, est certainement le Pacte pour l'embauche. Le Medef en est un partenaire de premier plan. Au travers de 40 mesures concrètes, la Région s'engage pour permettre à tous d'accéder à l'emploi en levant les freins à l'embauche, notamment dans les secteurs en tension. Le Medef est un relais de nos actions sur le terrain, en faisant remonter les besoins en lien avec nos entreprises. Je tiens à rappeler à quel point ce travail est indispensable. En Occitanie, l'une des régions les plus dynamiques de France, nous avons besoin de créer 25 000 emplois par an pour combattre le chômage.

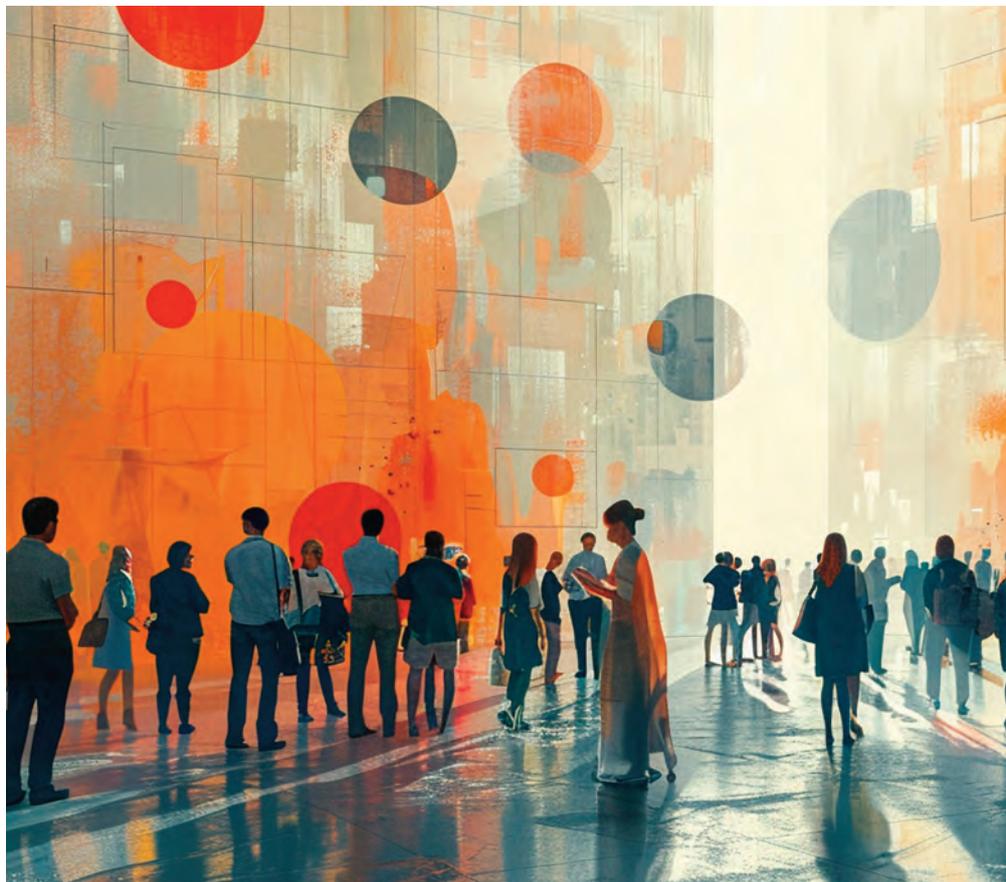
La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

C'est vrai, les financements de l'Europe sont absolument fondamentaux pour le développement économique de nos territoires. Ce qui doit nous guider, c'est de réussir à concilier écologie et économie. Les fonds FEADER qui soutiennent l'agriculture, le développement des zones rurales et des circuits courts vont par exemple être des

outils clefs pour appréhender les nouveaux modes de production et de consommation que nous devons mettre en place. Et puis toujours la justice sociale ! C'est le fil rouge de mon engagement politique. Je pense par exemple à l'éducation, un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur. Les fonds européens interviennent notamment en soutien à l'insertion sociale et aux formations par apprentissage, des actions essentielles pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner à tout le monde les mêmes chances de réussir.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Nous soutenons le développement d'une IA de confiance et responsable. L'Occitanie cherche toujours à rester à la pointe, c'est la 1ère région de France pour la part de son PIB consacrée à la recherche et au développement. C'est pourquoi, à l'occasion du dernier salon Vivatech, nous avons annoncé un grand « Plan Intelligence Artificielle ». Ce plan d'investissement doté de 60 millions d'euros sur 5 ans sera majoritairement axé vers la formation et vers le renforcement du cluster ANITI, grand pôle d'excellence toulousain porté sur l'IA. Nous voulons nous emparer des compétences nécessaires pour maîtriser l'intelligence artificielle, et cela passe par la formation des nouvelles générations. Nous le savons, avec les compétences les plus aiguisées en matière d'intelligence artificielle - qui joue déjà aujourd'hui et qui jouera des rôles cruciaux dans le monde du travail, de l'industrie, de l'éducation - nous attirerons également les chercheurs et chercheuses étrangers parmi les plus qualifiés : c'est un gage d'attractivité. ●



L'UN DES SUCCÈS : L'ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS DANS LE RECRUTEMENT



Samuel HERVÉ

Président du MEDEF Occitanie

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre Medef régional et la région ?

Les liens entre le MEDEF Occitanie et la région Occitanie sont multiples et passent essentiellement par un dialogue que nous souhaitons de qualité. Via les mandats régionaux pour lesquels nous siégeons conjointement avec la région, comme ceux du CREFOP ou du CARIF OREF. Via notre action au CESER dans lequel nos contributions du monde économique permettent d'éclairer les votes des élus régionaux.

Via les rencontres et échanges entre les organes exécutifs de nos organisations. Et finalement via l'opérationnalisation par les collaborateurs du MEDEF Occitanie et les directions du conseil régional de partages d'information et de mise en œuvre de projets communs. Plus ce dialogue sera entretenu et mieux se caleront les conditions du bon développement économique, de l'attractivité de notre région et de son dynamisme en particulier sur l'emploi. Une piste de renfort de ces liens déjà proposée à la région est la création d'un mandat dédié à un représentant des entreprises dans la gouvernance des agences pilotées par la région et en particulier l'agence régionale de développement économique ce qui facilitera la compréhension fine par ces structures des besoins précis des entreprises.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le Conseil Régional, pourriez-vous évoquer ?

Une action concrète et exemplaire me vient à l'esprit : « modes d'emplois ». Cette action portée par le MEDEF Occitanie, cofinancée avec l'Etat et la région, est déployée avec notre réseau territorial et de fédérations. Le but est d'accompagner les dirigeants de TPE et PME qui éprouvent des difficultés de recrutement. Il s'agit de faciliter l'identification des dispositifs et acteurs apporteurs de solutions et leur mise en réseau avec les entreprises. Les impacts sont gagnant/gagnant : un gain de temps et une maîtrise des coûts pour les employeurs et le développement de l'emploi en région.

La participation de l'Europe dans le développement des entreprises en régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

L'Europe paraît encore trop éloignée et complexe pour la grande majorité des entreprises. Au MEDEF Occitanie nous avons identifié cet enjeu de rapprochement : le 03 avril dernier, nous étions d'ailleurs le premier MEDEF régional à organiser un Conseil d'Administration à Bruxelles en étroite coordination avec la Direction Europe du MEDEF. L'objectif : mieux comprendre le fonctionnement des instances européennes et leurs agendas, très éloignés du temps de l'entreprise. Sur un plan opérationnel, un axe de progrès réside dans l'accès aux fonds européens pour les TPE PME. Déposer un projet européen est encore trop complexe et nécessite souvent le recrutement d'un chef de projet précisément pour satisfaire aux exigences des règlements et au suivi administratif qui restent lourds. Une autre manière de faire serait de confier à la région le dépôt des dossiers et le suivi de tous ces aspects administratifs pour le compte de l'entreprise. Cette dernière se concentrerait alors sur la bonne atteinte des objectifs économiques pour lesquels ces fonds européens sont sollicités ; chacun étant dans le rôle où il a de la plus-value et un savoir-faire. En attendant, cela fait partie des axes que je me suis donné dans mon mandat de président du MEDEF Occitanie : faciliter la compréhension et la saisie par les entreprises de ces opportunités proposées par l'Europe.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Occitanie is AI ! Le MEDEF est partenaire de ce programme partenarial qui vise à proposer avec les acteurs de la filière numérique en occitanie (Digital 113, Aniti, ...) une communication sur les ressources de l'intelligence artificielle. A partir de septembre, nous lançons en région, en lien avec le MEDEF national et les travaux de notre commission Impact et Transitions (NDLR écologiques et numériques), notre IA Tour. Cette série d'événements mensuels déclinés en local avec l'ensemble des MEDEF territoriaux et des partenaires aura pour vocation à rendre accessible l'utilisation de l'IA par les TPE et PME en favorisant les rencontres avec les acteurs. Les entreprises doivent s'acculturer à ces nouvelles technologies, nous réfléchissons également à développer tout le volet compétences en lien avec l'IA, car c'est maintenant que les entreprises doivent prendre ce tournant technologique. ●



LES ENTREPRISES SONT LES GARANTS DES EMPLOIS DE DEMAIN



Laurent WAUQUIEZ

Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Comment renforcer les liens entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le MEDEF régional ?

Nos liens sont extrêmement étroits et je veux saluer tout le travail accompli par Jean-Luc Raunicher, président du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes. La région Auvergne-Rhône-Alpes et le MEDEF sont partenaires sur de nombreux dispositifs et nous sommes toujours à l'écoute pour renforcer cette collaboration. Le travail mené conjointement, nous permet de montrer aux acteurs économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes que nous sommes à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets d'implantation, d'investissement et de développement. Dernièrement, en

juin 2024, nous avons signé un partenariat destiné à mobiliser les entreprises en faveur des stages découverte de troisième et seconde. Cette signature s'inscrit à la fois dans notre politique régionale en faveur de l'orientation, de la formation et de l'emploi au service des entreprises et s'intègre également dans la volonté du MEDEF de sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise. Les chefs d'entreprises incarnent un modèle pour nos jeunes et véhiculent des valeurs essentielles à la souveraineté du pays : la volonté d'entreprendre, l'innovation et la transmission aux générations futures. A travers leurs entreprises, ils sont les garants des emplois de demain en Auvergne-Rhône-Alpes et assurent son rayonnement à l'international.

Quels éléments de fierté, de réussite en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

Afin de favoriser l'activité de nos entreprises, nous appliquons un principe à l'ensemble de nos marchés publics : la préférence régionale. Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans cette dynamique et a participé aux concertations en vue de la mise en place du plan de relocalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes doté de 1,2 milliard d'euros. Son président régional, Jean-Luc RAUNICHER, fait également partie du G6 de la relocalisation pour contribuer aux questions de levées de fonds et nouveaux talents. Le MEDEF joue aussi un formidable rôle de promotion et de pré-instruction pour le Fonds souverain de la structure Auvergne-Rhône-Alpes Investissement. Il assure en outre, une offre d'accompagnement conseil des TPE/PME en tant qu'opérateur - avec la CCIR et la CPME - du dispositif « Région Industrie - Conseil Performance Entreprise » sur le volet du conseil à la levée de fonds. Enfin, il travaille à la mise en place de dispositifs de formation en tant que partenaire du Contrat Région Emploi (depuis 2011) et en étant à l'origine d'écoles comme la Numm Factory et la Climate Factory.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Notre engagement dans la réindustrialisation et dans le maintien de nos entreprises sur le territoire se traduit aussi par notre capacité à les accompagner dans leur développement à l'international. Grâce au dispositif « Ambition Région International - Accélérer ma croissance à l'international » nous accompagnons avec d'autres partenaires - dont le MEDEF - les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes pour dynamiser leur présence sur les marchés étrangers. Pour l'année 2022 et le 1er semestre 2023, le MEDEF a accompagné 20 entreprises. Le coût par entreprise de 10 400 € (accompagnement collectif, individuel avec des consultants) est pris en charge par La Région à hauteur de 70%. La Région soutient la relocalisation stratégique de ses entreprises, pour renforcer leur industrie et conforter la souveraineté économique régionale créatrice d'emplois.

Grâce à ce type de dispositif, elle réaffirme son soutien aux PME qui souhaitent accélérer leur développement, notamment en passant un cap supplémentaire.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

La Région investit chaque année près de 7 M€ dans des projets de recherche et d'innovation ou de formations en IA. À sa demande, le pôle de compétitivité Minalogic, appuyé par Grenoble Ecole de Management, a constitué en septembre 2023 un groupe d'experts chargé de réfléchir aux nouvelles possibilités offertes par l'IA générative et aux menaces associées liées aux hypertrucages (deepfakes).

Lors des MIAI DAYS, deux jours dédiés à l'intelligence artificielle qui se sont déroulées les 17 et 18 juin à l'Université Grenoble Alpes, un livre blanc sur ces thématiques a été restitué.

Il dresse le panorama des risques et des solutions de prévention ou de lutte et fait une série de recommandations d'actions en direction de différents acteurs, publics et privés. Ce travail nous sera très utile.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient aussi le Campus Région du numérique dans son développement. Véritable porte étendard de la digitalisation de notre économie régionale, via la formation et l'accompagnement des entreprises, il est une pièce maîtresse dans l'ambition que porte la Région d'être le moteur économique de la France, mais aussi de l'Europe. Cette ambition nous oblige à prendre à bras-le-corps la révolution numérique qui a déjà commencé, pour ne pas nous faire dépasser à l'avenir par d'autres pays. Pour cela, Auvergne-Rhône-Alpes soutient les partenariats public-privé en puisant là où se trouvent les talents et en les agrégeant. Nous faisons confiance à nos chefs d'entreprises et à nos entrepreneurs, nous les accompagnons et nous faisons en sorte de ne jamais être un frein dans leur développement. Nous travaillons aussi de manière à fédérer notre écosystème économique avec nos grandes écoles, nos centres de formations, mais aussi nos centres de recherches dont certains sont de renommée mondiale. Il en va de même sur le volet « accompagnement des entreprises du secteur privés » pour porter des événements à rayonnement national, tels que les ateliers IA de Méta que nous avons accueillis à Lyon durant le Digital Summit au Campus Région du numérique.●



LE PARTAGE D'UNE VISION COMMUNE AVEC LA RÉGION



Jean-Luc RAUNICHER

Président du MEDEF Auvergne

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Auvergne et la région ?

Le MEDEF et la Région partagent, en Auvergne-Rhône-Alpes, une vision commune de l'entreprise et de son rôle dans la création de richesses et plus globalement dans la société. Nous déployons ainsi main dans la main un large panel d'actions et de services sur-mesure, avec l'objectif commun de créer les conditions et de favoriser le développement de toutes nos entreprises.

Ensemble, nous accompagnons chaque année des centaines de startups, TPE, PME et ETI de notre région (et pas uniquement dans les métropoles !), sous la forme de missions de conseil et avec une focale sur l'industrie et les services à l'industrie, pour affiner leur stratégie d'entreprise, renforcer leurs fonds propres et trouver de nouveaux leviers de financement, recruter leurs talents, et même transmettre et céder leur entreprise.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région, pourriez-vous évoquer ?

Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes est un membre actif du « G6 de la relocalisation », l'un des dispositifs phares déployés par le Président du Conseil régional Laurent Wauquiez et sa 1ère Vice-Présidente Stéphanie Pernod dans le cadre du Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Aux

côtés de nos partenaires régionaux, nous agissons collectivement pour faciliter les relocalisations et la réindustrialisation sur notre territoire et faire de notre région l'écosystème le plus attractif d'Europe.

C'est dans ce contexte que la région Auvergne-Rhône-Alpes a concentré à elle seule, en 2023, plus d'un tiers (35%) des ouvertures nettes d'usines recensées en France sur l'année, représentant plus de 5000 emplois créés.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

En cohérence avec la feuille de route tracée à l'échelle nationale, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes participe à plusieurs projets européens dans une logique de Coopération Territoriale Européenne (CTE) entre acteurs publics et privés, promue par la Commission Européenne, et de développement transnational des entreprises et des compétences d'aujourd'hui et de demain.

En lien étroit avec nos partenaires européens, nous proposons, dans ce cadre, de nombreuses formations clé en main, pour permettre par exemple aux entreprises d'assurer leurs transformations numérique et environnementale, notamment à travers la montée en compétence de leurs collaborateurs, ou bien pour favoriser la croissance de filières industrielles.

Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes est aussi membre du Forum pour le Développement des Entreprises des Régions Européennes (FODERE), aux côtés de la Fédération des Entreprises Romandes (Suisse Romande), le Foment del Treball (Catalogne), la Confindustria Piemonte (Piémont) et la Landesvereinigung Baden-Württembergischer Arbeitgeberverbände (Bade Württemberg). L'ambition du FODERE, qui se réunira fin 2024 à Lyon, est de défendre les valeurs de l'entreprise auprès des pouvoirs publics européens, de porter la voix des entreprises au-delà des frontières régionales et de promouvoir collectivement le développement et la compétitivité des entreprises en Europe.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Convaincu que la compétence constitue le nerf de la guerre, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes a créé, il y a 5 ans, The Nuum Factory, 1ère école de la transformation digitale, pour accompagner toutes les entreprises dans l'ère du numérique.

Nous formons ainsi chaque année une centaine de talents via des cursus pédagogiques particulièrement innovants et opérationnels, accessibles en alternance dès le bac +2, que nous mettons ensuite à disposition de nos entreprises. Nous proposons aussi des formations flash à destination des managers et des collaborateurs.

L'IA occupe bien évidemment une place de plus en plus importante au sein de nos programmes pédagogiques. The Nuum Factory sera d'ailleurs partenaire du Tour de France de l'IA organisé fin 2024 par le MEDEF et Numeum. ●



PARCE QU'ON SE PARLE, ON SE FAIT CONFIANCE



Loïc CHESNAIS-GIRARD

*Président
du conseil régional
Bretagne*

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Commençons par dire qu'il faut remettre l'échelle territoriale au centre du jeu. On le sait bien dans les instances du MEDEF : tout ne se joue pas à Paris. Et les Medef territoriaux et régionaux jouent un rôle essentiel, de représentativité et de porte-voix des chefs d'entreprises pour faire le bon diagnostic et trouver des solutions.

Ce qui est vrai pour les entreprises l'est également pour les pouvoirs publics. Il faut faire confiance à ceux

qui, sur les territoires, s'engagent : les collectivités locales et les élus qui les représentent. Sur les questions de formation, de développement économique, de transports, d'infrastructure, en fait sur tout ce qui importe pour les entreprises, l'échelle des solutions doit coller à l'échelle des problématiques, c'est-à-dire celle du bassin de vie.

Dans cet esprit, avec le MEDEF régional de Bretagne, et les MEDEF territoriaux, nous entretenons une relation de travail et de confiance depuis des années. On se connaît, on se reconnaît, y compris dans la diversité de nos positions. Et parce qu'on se parle, on se fait confiance.

Ce lien ne demande qu'à être approfondi. L'entreprise n'est pas en lévitation, en suspension, au-dessus d'un territoire. Elle y est enracinée. Et nous pouvons travailler avec le MEDEF régional sur tout ce qui participe à la qualité de vie et au climat favorable au développement de l'entreprise bretonne : je pense à l'accès au logement notamment et à l'attractivité des métiers, notamment industriels.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

En Bretagne, le dialogue social est une réalité et cette discussion permanente avec l'ensemble des partenaires sociaux est pour moi essentielle pour faire société. Nous avons installé une Conférence

sociale en février 2014, au lendemain du mouvement des « Bonnets rouges » : cet espace quadripartite (Etat/Région/syndicats de salariés/organisations professionnelles d'employeurs) a pour objet de coordonner et impulser des actions pour accompagner les mutations sociales et industrielles. Il s'agit de construire dans les territoires avec les partenaires sociaux. Plusieurs réussites sont à souligner : la création d'une Commission paritaire emploi-formation de l'agroalimentaire, unique en France ; des expérimentations sur la sécurisation des parcours professionnels ; une charte sociale dans le transport. Et enfin, ce dialogue continu au sein de la conférence sociale permet une réactivité qui s'est vérifiée lors du mouvement des gilets jaunes et de la crise sanitaire.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Le nouveau Parlement européen sera celui qui décidera des futures politiques de cohésion, politique agricole commune et politique des pêches. Les enjeux sont évidemment immenses pour les Régions et les débats vont s'ouvrir dès la rentrée. Je vois trois axes prioritaires : la souveraineté européenne, la transition écologique et l'impératif de cohésion territoriale. La souveraineté d'abord, c'est être capable de produire en Europe sans être trop dépendants d'un monde de plus en plus imprévisible. C'est particulièrement valable pour notre souveraineté alimentaire qui est la première garantie de notre liberté. La transition écologique ensuite car elle est une condition indispensable de notre souveraineté. L'Europe ne pourra produire durablement que si elle préserve ses ressources naturelles et son environnement. Et enfin la cohésion territoriale qui est pour moi un enjeu vital pour nos démocraties. Les citoyens dans tous les territoires, et particulièrement dans les territoires ruraux et périphériques, doivent sentir que l'Europe est là pour eux, qu'elle apporte des solutions.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Terre historique du numérique, la Bretagne dispose de nombreux atouts pour être au premier plan dans le domaine de l'IA : des acteurs économiques engagés, des grandes écoles renommées et des formations de très grande qualité. Nous n'avons pas attendu le développement de l'IA générative pour nous en saisir, notamment

dans des secteurs clés pour l'économie bretonne comme l'alimentation, le cyber, le maritime ou la défense.

La récente installation de l'Agence pour la Maîtrise de l'IA pour la Défense à Bruz (Ille-et-Vilaine) démontre l'attractivité de la Bretagne dans ce domaine. Je pense aussi au projet SequoIA, porté par l'Université de Rennes, qui a décroché il y a quelques semaines 20 millions d'euros pour accélérer la recherche sur l'IA grâce à la mobilisation du secteur universitaire et des industriels.

Tous ces efforts contribuent à renforcer notre écosystème pour prendre le train en route, en étant pleinement conscients des enjeux éthiques, démocratiques et de compétitivité de nos entreprises que soulève l'intelligence artificielle. C'est pour poser un cadre global que la Région Bretagne proposera une feuille de route Data & IA en début d'année 2025. ●



LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE TGV EST UNE RÉUSSITE PARTAGÉE



Hervé KERMARREC
Président du
MEDEF Bretagne

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Bretagne et la région ?

Le MEDEF Bretagne et le Conseil régional de Bretagne cultivent des liens étroits de travail sur le développement économique de la Bretagne.

Afin de préparer au mieux notre collaboration mutuelle pour chaque mandature, le MEDEF Bretagne produit ses priorités pour la Bretagne. En 2021, notre document contenait une centaine de pages d'analyses et de propositions. Ce document, très

complet, constitue pour nous le fil rouge de notre collaboration avec le Conseil régional élu, dans l'intérêt des entreprises, des Bretonnes et des Bretons.

Je propose aussi périodiquement au président du Conseil régional de venir présenter et débattre de sa politique économique au sens large (énergie, mobilité, infrastructures, etc.) avec notre Comité directeur, composé des présidents et délégués généraux de nos 4 MEDEF départementaux et de nos 19 branches professionnelles ainsi que des directeurs régionaux de nos 4 membres associés que sont la SNCF, EDF, ENEDIS, La Poste.

Le MEDEF Bretagne collabore déjà étroitement avec la Région et son agence de développement économique, Bretagne Développement Innovation, sur une opération majeure pour la Bretagne, intitulée Relocalisons.Bzh dont nous avons cofinancé avec la Région et d'autres partenaires, l'étude très pertinente et riche de perspectives qui a permis d'objectiver et de lancer la démarche de relocalisation. Nous avons aussi étroitement collaboré au lancement du Campus cyber Bretagne.

Quant au renforcement de nos liens, je dirais qu'ils sont déjà au niveau requis. Certes, nous pouvons faire toujours plus. Peut-être pourrions nous imaginer des opérations dites collectives à destination des entreprises, cofinancées par la Région, sur différentes thématiques comme la décarbonation de l'économie, les transitions énergétiques ou plus largement la RSE dans les entreprises.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région, pourriez-vous évoquer ?

Notre plus belle réussite fut sans doute notre action en faveur du prolongement de la ligne à grande vitesse du Mans jusqu'à Rennes qui a permis de mettre la Bretagne à 1 h 28' de Paris. Nous avons chacun, dans nos domaines respectifs, promu la nécessité absolue de cet investissement pour la Bretagne, région périphérique par excellence. Le MEDEF Bretagne s'est ainsi déplacé à Bruxelles, à Paris, pour lever différents obstacles. Nous avons réussi, cela est bien l'essentiel.

La participation de l'Union européenne dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Les axes prioritaires que doivent à mon sens fixer les exécutifs des états membres et que devra mettre en œuvre la commission, me semblent être les suivants :

- Restauration de la compétitivité des entreprises européennes confrontées à la concurrence des entreprises asiatiques et nord-américaines,
- Décarbonation de l'économie et notamment de l'industrie et de l'agriculture,
- Sécurisation des approvisionnements en énergie,
- Accompagnement des entreprises dans l'intégration de l'IA qui sera demain (et même dès aujourd'hui) un facteur majeur de compétitivité.

Mais je tiens à préciser que la France, via notamment le gouvernement et les exécutifs régionaux, doit mener une politique de l'offre, seule à même de permettre à nos entreprises de rester compétitives et surtout de gagner en compétitivité, dans un contexte concurrentiel toujours plus âpre.



Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

La question de l'IA est centrale. Le MEDEF Bretagne, avec ses MEDEF départementaux et ses 19 branches professionnelles, se mobilise pour sensibiliser, informer, acculturer les chefs d'entreprises aux opportunités et menaces que peut faire peser l'IA sur leur business model et sur la pérennité de leur entreprise. Chacune de nos organisations en Bretagne fait ce travail essentiel auprès des chefs d'entreprise. Le MEDEF Bretagne avait monté, avec le concours de l'Etat et de la Région, dès 2009, une opération « Performance Bretagne Informatique et Internet », mobilisant trois ingénieurs recrutés par le MEDEF Bretagne, pour accompagner les entreprises sur cette double thématique de l'informatique et d'internet. Aujourd'hui terminée, cette opération aurait peut-être vocation à renaître sur le thème de l'IA ? ●

AU NIVEAU RÉGIONAL, LES ORGANISATIONS SYNDICALES, PATRONALES ET LES INSTITUTIONS DIALOGUENT ET S'ÉCOUTENT



François BONNEAU

Président du conseil régional Centre-Val de Loire

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

En Centre-Val de Loire, nous partons d'une situation exemplaire. Au niveau régional, les organisations syndicales, patronales et les institutions dialoguent et s'écoutent. Les objectifs sont partagés et nous n'entreprenons pas de grand changement stratégique sans associer les organisations professionnelles. Au fil des années les thématiques de travail se sont diversifiées : emploi, formation orientation mais aussi transition écologique des entreprises, mobilités

ou encore attractivité des territoires. Les liens se sont renforcés autour de ces thématiques.

Nous pouvons aller plus loin par la territorialisation de nos dialogues et la prise en compte des enjeux très locaux des chefs d'entreprises. Il y a aussi parmi les questions que nous devons explorer plus encore la question de l'engagement sociétal des entreprises et leur capacité à s'intégrer à des enjeux, à des écosystèmes.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

Car c'est aujourd'hui une priorité pour les entreprises, le recrutement et l'attractivité des métiers sont au cœur de notre relation avec le MEDEF. Nous avons d'ailleurs récemment conventionné ensemble pour organiser des actions de découverte des différents métiers dans les entreprises établies dans l'Indre-et-Loire, partant du constat que leurs activités sont méconnues du grand public et souffrent pour certaines encore d'un déficit d'image et d'attractivité. L'objectif est de changer le regard que portent les jeunes et adultes sur l'entreprise et ses métiers, en mettant en valeur des savoir-faire, en donnant à voir la réalité de différents secteurs d'activités de la Touraine, des environnements de travail, en informant sur les opportunités de carrière et ainsi donner envie de s'orienter ou réorienter vers ces filières par choix et non par défaut.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

L'Europe joue un rôle essentiel à l'échelle du continent pour la cohésion des territoires et l'innovation. Avec les fonds européens, avec les appels à projets, l'Union Européenne investit chaque année des sommes très conséquentes pour développer les projets des territoires. Dans notre région, c'est plus de 400 millions jusqu'en 2027 pour favoriser la transition écologique, l'innovation et la

cohésion sociale.

Pour demain, les nouveaux enjeux de transition doivent être pris en compte, que ce soit autour de l'eau, pour mieux utiliser cette ressource essentielle à la vie et aux activités, ou encore pour développer encore l'écosystème numérique. Notre région continuera de défendre la cohérence européenne par la pérennisation des fonds de cohésion. L'avenir est au renforcement de la décentralisation européenne par la confiance dans les régions pour porter les projets qui construisent demain.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Car les enjeux et défis autour de l'IA sont importants, nous souhaitons faire du Centre-Val de Loire un territoire de référence sur ce sujet. L'IA doit être un levier de compétitivité pour des projets au service du mieux vivre ensemble. C'est d'ailleurs tout le sens des Human Tech Days initiés par la Région : placer l'humain au cœur de la société numérique ! Notre approche est globale et vise à créer des synergies entre les acteurs du territoire, à encourager l'innovation, tout en veillant à une utilisation responsable et éthique de l'IA.

Concrètement, la Région soutient les projets innovants. Par exemple, la création du Lab'IA Loire Valley, centre de ressources partagées autour de la donnée qui accompagne les acteurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets d'IA à travers des formations et un accompagnement personnalisé. Ou encore, le projet OPTIMEDIA OPTIMisation de l'Exploitation des Données par l'Intelligence Artificielle en Santé ou le projet RECONFORT utilisant l'IA dans la reconnaissance des images satellites pour identifier l'état de santé des pins et chênes des forêts.

L'animation et l'accompagnement de l'écosystème sont également déterminants. C'est le rôle que joue DEV'UP, l'agence régionale de développement économique. Dev'Up propose d'ailleurs depuis peu aux entreprises et collectivités de bénéficier de diagnostics de maturité numérique incluant une évaluation sur l'usage de la data et de l'IA par le biais du dispositif e-DIH Loire Valley Data. ●



UNE ACTION DURABLE DANS LE TEMPS, UN PARTENARIAT DE CONFIANCE



Nicolas DUMAS

Président du MEDEF Centre-Val de Loire

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Centre-Val de Loire et la région ?

Lors de ma prise de mandat de président en région, en 2020, j'ai rencontré François Bonneau, Président de la région Centre val-de-Loire qui est à l'écoute du monde de l'entreprise et souhaite maintenir voire développer l'économie et l'industrie sur son territoire. En discutant avec lui, j'ai découvert qu'il avait, entre autres, une ambition commune avec Geoffroy Roux de Bézieux qui venait de me confier une

mission d'étude et d'amorçage de la transition écologique au sein du Medef, à savoir accompagner la réduction des GES des entreprises et sensibiliser les dirigeants dans cette action de Transition Ecologique et Economique, en accord avec la nouvelle raison d'être du MEDEF National : « Agir ensemble pour une croissance responsable ».

Je rencontre également l'ADEME qui me dit qu'elle ne soutiendra qu'une action d'ampleur, efficace et quantifiable, la notion de sensibilisation étant trop superficielle et avec un impact quasi inexistant.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la région, pourriez-vous évoquer ?

En six mois de temps et après consultation des attentes des entreprises, je bâtis une offre de diagnostic et action sur deux thèmes : la RSE, car c'est devenu incontournable et cela permet de moderniser le management des entreprises qui sont dans l'après COVID et en forte demande de personnel en 2021, et l'analyse des flux énergétiques de l'entreprise, en identifiant ses dépendances et en lui proposant des actions correctives. La demande est là, l'ADEME et la Région valident ensemble avec le Medef Centre-Val de Loire, une action sur trois ans pour accompagner 300 entreprises en subventionnant à 50 % les diagnostics et actions RSE ainsi que la prise en charge d'une chargée de mission dont la tâche est de faire le lien entre les services, animer le réseau Medef dans les territoires, organiser des événements avec des partenaires, analyser et quantifier les résultats... et piloter les quatre consultants qui interviennent en entreprise.

La crise de l'énergie de 2022 dope la demande, notre offre devient totalement actuelle et incontournable, les autres Medef régionaux souhaitent s'inspirer de notre modèle. Patrick Martin, nouveau président national en 2023 et qui suit attentivement mon action, me confie la présidence du comité de la transition énergétique dans les territoires que j'anime depuis le début de l'année.

La Région crée l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) dont je deviens vice-président, j'intègre également la Commission Régionale de l'Energie et bien évidemment la COP Régionale.

C'est la seule région de France à avoir lancé ce type de partenariat avec une organisation patronale. La demande des

entreprises est claire et volontaire : d'accord pour engager les entreprises dans cette voie, les diagnostics sont une réponse immédiate et opérationnelle, mais où sont les compétences pour accompagner dans le temps cette nouvelle transition qui succède à l'ISO 9000, à l'informatisation et la digitalisation mais précède l'IA et le quantique ?

Une offre formation de « Référent Transition Energie/Climat » pour les salariés des PME de la région est à l'étude par l'AREC en partenariat avec le Medef Centre Val-de-Loire.

Une action durable dans le temps, un partenariat de confiance, des résultats tangibles nous ont permis de défendre auprès de la Région Centre, les valeurs et la légitimité de l'entreprise ainsi que son engagement pour le développement économique local au travers la croissance, l'emploi et la transition écologique.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Les institutions européennes s'appuient sur les Régions qui constituent des échelons de proximité pour mettre en œuvre des politiques stratégiques relatives notamment au développement économique et social, à l'éducation/formation professionnelle, à la mobilité et à la transition écologique.

L'interconnexion des réseaux et les reports modaux sont fondamentaux pour la croissance du tissu économique régional et doivent être favorisés.

La gouvernance en proximité des fonds européens assurée par les Régions devra encore s'adapter et gagner en simplification pour qu'un maximum d'entreprises puissent passer de l'intention de réaliser des dossiers à la réalisation concrète... Les Régions doivent ainsi contribuer à la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation et la recherche, l'enseignement supérieur, la décarbonation et la transition écologique et réduisant les problématiques de recrutement.

Il conviendra également de ne pas surtransposer les dispositifs ou règles élaborés au niveau Européen / National.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

A travers plusieurs événements sur 2024-2025, nous allons décliner en région la position du Medef « Intelligence artificielle : les conditions d'une réussite collective » en lien avec NUMEUM avec pour objectifs de sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux et opportunités proposées par l'intelligence artificielle, favoriser l'échange et la collaboration entre les acteurs économiques locaux et les personnalités politiques pour une meilleure synergie territoriale, recueillir des feedbacks et propositions de nos adhérents pour enrichir les orientations stratégiques du Medef en matière de politiques publiques, au niveau national ou régional.

Le premier événement se déroulera à Vierzon le 6 novembre prochain dans les locaux d'ALGOSUP (école d'ingénieurs en informatique) en présence de Franck JEANNIN (cofondateur et CEO) et d'Éric LARCHEVEQUE (cofondateur et fondateur de la licorne LEDGER).

Grâce au partenariat avec le Groupe VYV, nous prévoyons de dupliquer cet événement dans tous les territoires de la région. ●

« GRAND EST TRANSFORMATION », UNE SOLUTION GAGNANTE



Franck LEROY

Président du conseil régional Grand Est

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

De fait, les liens entre le MEDEF Grand Est et la Région ne cessent de se renforcer. Je tiens à saluer ici le travail accompli par le Président Alexandre FARRO qui, dès le début de son mandat, a souhaité associer très étroitement notre collectivité au mouvement des entreprises. Il s'est appuyé sur ce qu'avait mis en place Bruno ARCADIPANE en apportant sa propre vision. J'en mesure chaque

jour l'intérêt.

Notre stand commun à LaRef en est l'une des expressions les plus visibles. Je pense également au dialogue que nous entretenons de façon très régulière sur les effets de levier ou les impacts éventuels des politiques régionales sur les entreprises du territoire.

Depuis la Loi NOTRe, la Région dispose d'une compétence exclusive sur le développement économique. C'est un élément de simplification. Il nous oblige également à entretenir un contact étroit avec tous les acteurs économiques. C'est ce que nous avons d'ailleurs fait lors des différents Business Act et que nous poursuivons activement.

Les défis sont nombreux : réindustrialisation, relocalisation, décarbonation, automatisation, numérisation... mais aussi et souvent en premier lieu, défi des compétences.

Sur tous ces sujets, je souhaiterais saluer le travail que nous réalisons avec Alexandre FARRO et ses équipes.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

Je le disais précédemment, je suis particulièrement fier du travail que nous avons accompli ensemble avec les différents Business Act Grand Est : notre plan de relance bâti au cœur de la crise sanitaire et poursuivi en décembre 2021 avec un « Acte 2 ».

Cette méthode a permis de lancer des actions concrètes attendues par nos entreprises, telles que « Grand Est Transformation ». Ce réseau de centres de ressources et d'expertise rassemble de très nombreux offreurs de solutions, facilitant ainsi la transformation des entreprises. Grâce à cette approche en circuits courts, nos entreprises gagnent en compétitivité en intégrant les transitions numérique, environnementale et de l'industrie 4.0.

En lien plus particulier avec le MEDEF Grand Est, je souhaite souligner à quel point le mouvement s'est structuré à l'échelle de notre région au cours des dernières années en démultipliant la plus-value du niveau régional tout en animant les fédérations départementales. C'est une réussite qui doit être soulignée. Le magazine CAP Grand Est en est l'une des expressions. C'est un support de grande qualité qui fait vivre ce réseau en nous permettant de prendre conscience de nos atouts particuliers au service d'une action commune.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

La participation de l'Europe dans le développement des Régions est essentielle. Je pense que la réciproque est également vraie : la participation des régions au rapprochement de l'Union européenne auprès des citoyens est déterminante.

Dans le Grand Est, région européenne et frontalière par excellence, nous mettons un point d'honneur à être les plus performants, en France, pour la consommation des crédits dont nous sommes gestionnaires.

En 2023, plus de 11 000 entreprises et 3 500 chercheurs du Grand Est ont été soutenus via les fonds européens.

Dans un contexte international marqué par des bouleversements économiques et géopolitiques majeurs, l'Union européenne doit intensifier son engagement en faveur de la réindustrialisation des territoires. Face au protectionnisme américain et à l'attitude de la Chine, nous devons aller plus loin pour soutenir nos filières stratégiques et renforcer l'innovation. C'est pourquoi les Régions ont besoin de l'Europe, mais l'Europe a aussi besoin des Régions, devenues incontournables pour la mise en œuvre de ses politiques et la réalisation de ses ambitions.

Le soutien à la compétitivité de nos entreprises sera une des ambitions majeures que nous défendrons dans le cadre de la prochaine programmation. Elle ne pourra se faire sans les Régions françaises.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

L'intelligence artificielle représente une révolution technologique et économique majeure, comparable à l'introduction de l'électricité à la fin du XIXe siècle. Tout comme l'électricité a transformé nos vies, l'IA pourrait révolutionner notre société en absorbant, comprenant et valorisant des milliards de données, propulsant ainsi notre économie vers une nouvelle ère d'innovation et de connaissance.

Parce que c'est une formidable opportunité pour nos territoires, les entreprises et les habitants, la Région Grand Est a adopté dès 2019 un plan IA ambitieux doté de 350 M€ sur 5 ans. Ce plan s'inscrit dans une véritable dynamique européenne, en lien avec nos voisins allemands, belges, luxembourgeois et suisses pour fédérer entreprises et académiques au sein d'une véritable vallée européenne de l'intelligence artificielle.

Le Centre Européen en Intelligence Artificielle par l'Innovation (Enact) figure, d'ailleurs, parmi les lauréats du programme « IA Cluster : pôles de recherche et de formation de rang mondial en intelligence artificielle ». Ce centre jouera un rôle crucial dans le développement de l'IA en regroupant chercheurs, étudiants et industriels pour stimuler l'innovation.

En parallèle, nous devons continuer à former aux usages du numérique afin que chacun puisse utiliser et contribuer aux technologies de demain, garantissant ainsi un avenir durable et inclusif pour tous. ●



AU CŒUR DE L'EUROPE ET DE L'INTERNATIONAL



Alexandre FARRO

Président du MEDEF Grand Est

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Grand Est et la région ?

En 2015, la loi NOTRe a renforcé les compétences des régions, en particulier dans les domaines du développement économique, de la formation professionnelle, de la gestion des lycées et des transports. La création simultanée des MEDEF régionaux a établi un interlocuteur privilégié pour les entreprises auprès des instances régionales. Depuis sa création, le MEDEF Grand Est a construit une relation de confiance

qui se renforce chaque jour avec le Président Franck Leroy et ses équipes.

Le développement économique est le pilier de l'attractivité et du rayonnement de notre territoire. Les entrepreneurs représentent la véritable richesse de nos régions ! De nombreux défis nous attendent, et il est essentiel de les affronter ensemble, car les mutations et transitions en cours sont majeures. La réindustrialisation, la décarbonation, les compétences de demain, ainsi que les transitions écologiques et numériques, nous poussent à développer nos coopérations au bénéfice des entreprises et des territoires.

Notre collaboration active à la Conférence Sociale, à la COP Région verte 2030, ainsi qu'aux task-forces organisés avec les fédérations professionnelles et les Medef territoriaux, illustre notre volonté de construire ensemble et de créer des synergies en faveur de notre région.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la région, pourriez-vous évoquer ?

Je pense à la REF, le rassemblement des entrepreneurs de France. Pour la deuxième année consécutive, nous partageons avec la Région Grand Est un stand commun destiné à promouvoir la région. Cet espace est un formidable outil pour valoriser notre partenariat, nos actions conjointes et notre région, au service des entreprises et du développement économique.

Je pense également à nos 170 mandataires qui siègent dans diverses instances au niveau du Grand Est. Nos 19 mandataires au CESER MEDEF Grand Est contribuent activement à la définition de la politique régionale, notamment à travers les commissions de travail dédiées au développement économique et à l'industrialisation.

Enfin, depuis septembre 2023, nous avons lancé CAP Grand Est, le magazine du MEDEF Grand Est. Ce magazine met en avant la région Grand Est, en décryptant l'essentiel de l'activité économique et politique régionale à travers des actualités, des entretiens et dossiers thématiques, des portraits d'entreprises, des analyses prospectives, des tendances émergentes et des idées novatrices. Décliné par département, chaque édition est adaptée aux particularités et enjeux locaux, mettant en lumière les initiatives, les succès et les ressources spécifiques à chaque territoire.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Dérive normative, décarbonation, CSRD, devoir de vigilance, CBAM, harmonisation fiscale, marché intérieur, énergie, transfrontalier, numérique, IA... Ce sont autant de problématiques abordées par nos adhérents lors de la première étape de la Tournée des Européennes du MEDEF à Strasbourg, le 25 janvier dernier, à l'initiative de Monsieur Fabrice Le Saché, vice-président du MEDEF en charge de l'Europe, et de Madame Valérie Debord, première vice-présidente de la région.

Nous avons besoin d'une Europe forte qui assure la réciprocité des normes. La région Grand Est et le MEDEF Grand Est sont bien alignés sur la formidable opportunité que représente notre localisation, l'institution de Strasbourg et notre présence à Bruxelles pour travailler à la simplification et à la pertinence des normes.

Nous préparons un plan d'action spécifique pour capitaliser sur le Parlement européen à Strasbourg et renforcer le dialogue avec nos voisins frontaliers pour mieux intégrer le contexte économique international.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Au cœur des enjeux industriels et économiques de demain, l'Intelligence Artificielle joue un rôle crucial dans la compétitivité des entreprises en améliorant leur efficacité, réduisant leurs coûts et favorisant l'innovation pour rester compétitives.

La région Grand Est propose des dispositifs d'aide aux entreprises souhaitant intégrer l'IA, un programme que nous soutenons et relayons dans nos communications.

Dans le cadre du Tour de France de l'IA, initié par le MEDEF et Numeum, le MEDEF Grand Est organisera trois événements sur ses territoires entre septembre et décembre 2024, afin de sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux et opportunités offerts par l'IA. Notre objectif être concret et pragmatique pour permettre aux entreprises une mise en œuvre quasi immédiate.

Ce qu'il faut retenir : « Avec le président Franck Leroy et ses équipes nous sommes dans dialogue permanent pour le développement de nos entreprises et de nos territoires dans une approche régionale, nationale et internationale. » ●



L'INTERNATIONAL EST NOTRE FIERTÉ PARTAGÉE AVEC LE MEDEF



Philippe BEAUCHAMPS

Vice-président du conseil régional Hauts-de-France, en charge des relations aux entreprises et de l'emploi, formation professionnelle.

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Le renforcement des liens avec le MEDEF régional doit se faire par leur maillage du territoire et donc leur rôle fédérateur. Il est nécessaire de travailler en bonne intelligence avec le MEDEF afin d'identifier en amont les problématiques et enjeux propres à chaque territoire.

Ce renforcement doit se faire de concert avec l'ensemble des fédérations économiques du territoire pour développer de la meilleure des manières notre territoire.

C'est ce que nous avons renforcé depuis janvier 2024 par mes rencontres économiques avec les acteurs économiques des territoires.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

S'il fallait choisir un élément de fierté, ce serait la bonne entente et la bonne coordination avec le MEDEF dans le cadre d'Hauts-de-France International, notre bannière de diplomatie économique.

Sans parler de partenariat, le MEDEF (Lillois à préciser ?) a toujours été au rendez-vous des enjeux qui se posaient sur nos diverses missions de diplomatie économique.

A titre d'exemple concret, la constitution des délégations de chefs d'entreprise pour les salons internationaux se fait en bonne intelligence avec le MEDEF. Gage d'une volonté commune concernant le développement de notre tissu économique.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Les fonds européens apportent un soutien décisif aux entreprises des Hauts-de-France. En effet, durant la période 2014-2020, le FEDER a été mobilisé à hauteur de 342 M€ en leur faveur. Ainsi ont été soutenues :

- 1 444 entreprises à travers des projets de recherche développement pour un montant de 73,9 M€, avec par exemple des projets portant sur la production de biogaz
- 21 917 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement notamment à la création et la reprise d'entreprise pour 63,4 M€
- Dans le cadre de la réponse européenne à la crise sanitaire et économique REACT EU, 53 PME ont reçu un soutien financier et 9 560 entreprises un accompagnement pour 95,1 M€. D'autre part 11 PME ont été accompagnées dans leur projet de transition verte. Ainsi l'entreprise Delviatek a-t-elle pu être soutenue pour s'intégrer dans la chaîne de valeur d'une usine de batterie s'implantant sur le territoire (ACC)
- En outre 109,7 M€ ont permis de bâtir des instruments financiers tournés vers les différentes étapes de l'innovation,

la croissance verte ou le soutien aux PME durant la crise COVID.

- Enfin plus de 189 M€ de fonds européens ont financé la qualification des demandeurs d'emploi de la région Hauts-de-France en priorité vers les métiers en tension.

L'Europe continue le soutien pour la période 2021-2027 à la région Hauts-de-France en concentrant le soutien du FEDER vers les PME. Au total, 1,36 milliards d'euros sont disponibles pour le développement de notre territoire.

La dynamique du fonds pour la transition juste avec une enveloppe conséquente de 227 M€ permet d'accompagner les nouvelles chaînes de valeur dans l'écoconception et l'intégration de l'économie circulaire dans les processus de production. Nous avons par exemple soutenu l'ouverture d'une usine de recyclage de batteries (projet Mecaware en cours). Il s'agit d'accompagner la transition de notre territoire.

Les thématiques de transition écologique avec la décarbonation de l'industrie ou numérique avec un accompagnement des entreprises dans l'accession à la sphère digitale peuvent constituer des priorités dans l'avenir pour favoriser le développement de la compétitivité régionale. Ces thématiques nécessitent également des investissements importants dans des domaines connexes tels que la formation professionnelle, l'innovation, la recherche et développement ou les mobilités.

La coopération européenne qui permet à nos entreprises de travailler avec des partenaires d'autres pays et obtenir un financement européen en innovant, cherchant des nouvelles solutions et approches. La Région Hauts-de-France a la responsabilité de plusieurs programmes et accompagne les entreprises dans le montage de projets européens.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Depuis longtemps, notre région a investi de manière significative dans le domaine numérique. Dès 2009, avec le lancement d'Euratechnologies, nous avons montré notre ambition et aujourd'hui, quinze ans plus tard, les résultats parlent d'eux-mêmes. L'intelligence artificielle est devenue une priorité pour la Région Hauts-de-France, intégrée dès 2022 dans notre Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). C'est un axe essentiel de notre stratégie numérique.

Le principal défi est de permettre à nos entreprises de s'approprier cette technologie. C'est crucial pour l'innovation et la compétitivité. Ignorer l'intelligence artificielle aujourd'hui, c'est risquer d'être dépassé demain. C'est pourquoi nous soutenons des initiatives comme la « Cité de l'IA » du MEDEF Lille Métropole, qui sensibilise les dirigeants sur le potentiel de l'IA. Une fois convaincus, ces dirigeants doivent être aidés dans le recrutement de talents spécialisés dans la data et l'IA.

Notre objectif est de créer une véritable synergie entre les entreprises et les experts, qu'ils soient privés ou académiques. Nous voulons offrir un accompagnement concret pour intégrer progressivement l'intelligence artificielle dans toutes les activités économiques de la région. ●

LE MEDEF ET LA RÉGION DISPOSENT « ENSEMBLE » DES ATOUTS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR



Philippe LORBAN

Président
du MEDEF Hauts-
de-France

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Hauts-de-France et la région ?

Les Hauts-de-France présentent une culture historique de la coopération entre les acteurs publics et privés, unique. Cette culture nous apporte ainsi une facilité à échanger avec les collectivités territoriales en général et, au premier chef, avec la Région, le chef de file du développement économique.

Nous travaillons beaucoup ensemble comme en témoignent les participations régulières et nombreuses de Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France, aux événements dans lesquels nous sommes investis, ainsi que les échanges réguliers avec l'exécutif régional et le MEDEF Hauts-de-France.

Réindustrialisation, décarbonation, développement de l'IA, enjeux environnementaux et énergétiques : les coopérations à construire sont essentielles pour accompagner les entreprises dans ces transformations.

La Région dispose des compétences et des outils pour construire ces accompagnements. Du côté du MEDEF, nous sommes un réseau d'entrepreneurs et d'outils au service du développement économique et territorial.

Par la synergie de nos forces et de nos moyens, le MEDEF et la Région disposent « ensemble » des atouts pour construire l'avenir de ce territoire, une mise en synergie qu'il faudra poursuivre, valoriser et intensifier.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la région, pourriez-vous évoquer ?

Les éléments de fierté et de réussite avec la Région ne manquent pas.

La Région est, par exemple, partenaire des Pépites de l'alternance, un concours qui vise à récompenser les entreprises de ce territoire, tous secteurs d'activité confondus, et de toutes tailles, pour leurs bonnes pratiques RH en matière d'alternance. La réussite de cette démarche est le fruit de la synergie de nos forces !

La Région, le MEDEF Hauts-de-France ainsi que différentes organisations patronales, par l'intermédiaire de son association dédiée aux relations école entreprise, le CLUBSTER, travaillent de concert sur les questions d'orientation avec la démarche « Proch'Orientation ».

Nous poursuivons le même objectif : mettre en réseau des entreprises, des acteurs de l'orientation et de la formation, des enseignants et des professionnels, au service des jeunes et nous le faisons en bonne intelligence.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

En matière d'axes prioritaires de l'Europe pour le développement des régions, il s'agira d'intensifier les actions allant dans ces directions :

- Par un soutien à la mise en œuvre de politiques infrastructurelles majeures, avec, par exemple, dans les Hauts-de-France, le financement à hauteur de 50 % du budget total du projet de Canal Seine-Nord Europe par l'Union européenne ;
- en développant des partenariats économiques avec les autres régions du monde ;
- et enfin, en faisant en sorte que l'Europe reste un territoire majeur à l'échelle mondiale en valorisant les régions. Les régions ont besoin d'exister au niveau national, au niveau européen, mais aussi au niveau mondial... et cela, seule l'Europe peut le faire !

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Selon le FMI, 60 % des emplois dans les pays développés seront impactés par le développement de l'IA. Dans les Hauts-de-France, près de 1,2 million d'emplois vont évoluer en raison du développement de l'IA !

Compte tenu de l'importance de cet enjeu, le MEDEF Lille Métropole a mis en place, depuis 2019, une démarche intitulée « la Cité de l'IA », visant à « accélérer et massifier l'usage de l'IA dans les Hauts-de-France et développer les compétences associées. »

Elle fédère et mobilise l'ensemble de l'écosystème de l'IA : les entreprises, le monde académique, la recherche, les institutionnels pour créer une dynamique de travail et développer des collaborations visant à faire des Hauts-de-France un territoire précurseur sur le sujet.

Au regard du succès de cette structure, le MEDEF a initié une nouvelle phase de déploiement de cette entité autour des points suivants, avec une Cité de l'IA plus ambitieuse, en développant ses outils, plus proche des territoires et des entreprises, en acculturant et en sensibilisant aux opportunités des entreprises, plus proche des équipes et des ressources humaines, en formant et en accompagnant au développement de cet usage. ●

ALLER ENCORE PLUS LOIN SUR LE VOLET DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES



Valérie PÉCRASSE

Présidente du conseil régional Ile-de-France

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Notre partenariat avec le MEDEF Ile-de-France et son Président Daniel Weizmann est solide et très fructueux. C'est ce lien qui nous permet ensemble de participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique publique de soutien au développement économique et à l'innovation au niveau de l'Ile-de-France. Nous pourrions aller encore plus loin sur le volet du financement des entreprises avec une participation plus forte du MEDEF et de ses adhérents notamment dans la mise

en place et le déploiement de nos fonds d'investissement (Réindustrialisation, décarbonation, etc.) ou encore sur l'accompagnement à la décarbonation des acteurs économiques en développant des dispositifs conjoints.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

L'une de mes fiertés est d'avoir convaincu le MEDEF de participer à nos différents dispositifs en matière d'insertion et d'emploi. Je pense par exemple au partenariat très fort noué avec Oriane, notre agence chargée de l'Orientation et de la Promesse républicaine, mais également à leur participation dans notre plateforme Emploi Post-JOP 2024. Nous pouvons aussi mettre en avant l'entrée du MEDEF IDF comme 2ème représentant des entreprises au sein du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité comme je m'y étais engagée, pour améliorer la représentativité des entreprises au sein de cette instance. Les entreprises doivent davantage être associées à la prise de décision sur les transports, dont elles financent l'exploitation en Ile-de-France aux côtés des usagers et des collectivités locales.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

A mon arrivée à la tête de l'Ile-de-France, la gestion des crédits européens était catastrophique. Nous avons mis en place une stratégie offensive qui vise à maximiser le recours aux financements européens. Et aussi être plus proches des besoins du territoire. La période de programmation 2021-2027 est lancée, les projets sont programmés ou en instance de l'être. Notre objectif est que la politique de cohésion contribue à faire de l'Ile-de-France une région plus verte, plus innovante et plus sociale.

A ce titre, le Fonds Social Européen contribuera à la résorption des inégalités en luttant contre le décrochage scolaire, en favorisant la création d'activité et en renforçant la qualification de tous les Franciliens. Le FEDER permettra de soutenir la croissance et la

compétitivité des PME, la recherche et l'innovation ainsi que la transition environnementale.

Les travaux avec nos partenaires sur le territoire sont d'ores et déjà lancés. D'ici fin 2024, ce sont plus de 200 millions d'euros de crédits européens qui auront été engagés.

Mais plus globalement, ce dont les régions ont besoin c'est d'une politique européenne de cohésion continue dans le futur pour répondre aux défis de nos territoires. En tant que Présidente de la Région la plus puissante d'Europe, j'ai eu à cœur de nouer et de faire vivre des partenariats avec d'autres régions européennes (Aire métropolitaine de Lisbonne, État libre de Bavière, Communauté autonome de Madrid, Région de Bruxelles-Capitale, Région de Stockholm, Land de Basse-Autriche et Haute-Autriche). L'avenir de nos métropoles et de nos régions s'écrit et se construit dans ces partenariats.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Dès 2018, nous nous sommes engagés pour faire de la Région Île-de-France le territoire leader en matière d'IA en Europe avec une stratégie proactive de développement et d'intégration de l'IA au sein de l'écosystème francilien car nous bénéficions des meilleures universités au monde et des meilleurs chercheurs en matière de mathématiques. Concrètement, cela prend la forme de plusieurs actions clés :

- le pack IA qui a accompagné plus d'une centaine d'entreprises dans l'implémentation de leurs premiers projets d'IA pour un investissement de plus de 5 millions d'euros ;

- les challenges IA - dotés de 500k€ à 1M€ - qui permettent de financer les startups capables de résoudre grâce à l'IA une problématique d'une entreprise ou d'un établissement public. Un exemple : la collaboration entre l'Institut Gustave Roussy et la startup Owkin, spécialisée dans l'IA pour la santé, devenue licorne depuis. Cette collaboration a abouti au développement d'outils prédictifs pour le cancer du sein ;

- l'attraction sur le territoire francilien des acteurs qui sont les leaders mondiaux de l'IA : Meta, Google, IBM, Samsung, Tata, etc. ●



RENFORCER LES PARTENARIATS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX



Daniel WEIZMANN

Président
du MEDEF Île-de-
France

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Île-de-France et la région ?

Bon nombre de sujets qui intéressent nos entreprises sont transversaux et nécessitent de mobiliser les différents acteurs impliqués et leurs expertises respectives, pour les résoudre en profondeur et sur la durée. C'est notamment le cas du triptyque emploi/logement/transport, sur lequel nous sommes particulièrement impliqués et dont les problématiques sont étroitement liées. Or, j'observe que dès lors qu'il ne s'agit pas d'une compétence relevant de son autorité, comme c'est le cas du logement, la

Région a tendance à rester en retrait sur le sujet. Pourtant, sa connaissance du terrain et des leviers à activer viendrait utilement renforcer les synergies dont nous avons besoin entre les différents acteurs, pour apporter des solutions adaptées aux attentes. Ensemble, nous serions plus efficaces. Ce besoin de partenariat se retrouve également au niveau du déploiement des dispositifs d'aide et d'accompagnement des entreprises, que la Région a multipliés ces dernières années. Pour mieux les faire connaître et les rendre plus efficaces, elle devrait davantage s'appuyer sur notre réseau, pour diffuser l'information, mais aussi co-construire les politiques de soutien à l'économie. À l'image de notre entrée au sein d'Île-de-France Mobilités, nous pourrions être ainsi plus influents.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région, pourriez-vous évoquer ?

Incontestablement l'orientation et la formation. Depuis que la Région a récupéré cette compétence, nous avons vu un vrai changement dans les politiques menées. En collaboration avec l'Éducation nationale et l'agence Oriane, initiée par la Région, nous avons mis en place des programmes qui permettent notamment une meilleure information des jeunes. Il y a désormais beaucoup de connivences entre les différentes parties prenantes, qui permettent d'aller dans la bonne direction. Bien sûr, tout ne peut pas se faire en quelques mois, il faudra du temps. Mais je suis persuadé que cette collaboration va porter ses fruits dans les cinq ou dix années à venir. Autre motif de satisfaction : la grande réactivité économique et financière de la Région en cas de difficultés. Nous avons déjà pu l'observer durant la crise sanitaire, nous en avons eu une nouvelle démonstration avec la création d'un fonds de soutien aux boulangers franciliens pour faire face à l'inflation des coûts de l'énergie.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Il faut investir massivement dans les technologies du futur, qu'elles soient numériques ou liées au développement durable, pour rester compétitif face à la Chine ou aux États-Unis. Ces mutations vont largement impacter nos entreprises, en raison notamment de la disparition de certains métiers et l'apparition de nouvelles compétences, avec les conséquences sociales qui sont liées. C'est dans les régions que vont se créer les entreprises et les emplois et à ce titre, l'Europe a une responsabilité particulière pour les accompagner dans leurs politiques de réindustrialisation, axées sur les domaines d'avenir.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Au niveau national, le MEDEF s'est doté d'une Commission Numérique et Innovation qui regroupe énormément de compétences. Des webinaires, des réunions d'information assurent la sensibilisation des entrepreneurs et leur donnent des clés de compréhension. Mais l'information ne ruisselle pas encore suffisamment, alors que les entreprises doivent s'emparer du sujet. C'est pourquoi un Tour de France de l'IA ira prochainement à la rencontre des MEDEF territoriaux et régionaux. En Île-de-France, nous devrions nous appuyer sur les acteurs de terrain, les entreprises qui se développent dans le domaine, pour assurer la bonne diffusion de l'information auprès de nos adhérents. On peut imaginer une commission IA à laquelle ils participeraient pour initier des politiques en la matière. ●



NOUS TRAVAILLONS MAIN DANS LA MAIN



Hervé MORIN

Président
du conseil régional
de Normandie

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Il existe de nombreux champs d'actions dans lesquels des liens peuvent être développés entre la Région Normandie et le MEDEF Normandie, dont certains dépassent d'ailleurs très largement la seule question du développement économique. Nous avons d'ores et déjà par exemple des liens en matière d'attractivité du territoire, de développement durable ou même de soutien aux sportifs normands. Nous pourrions tout à fait imaginer

répliquer ce type de partenariats dans d'autres domaines, tels que la culture ou encore le numérique.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

La Région Normandie et le MEDEF Normandie ont une relation privilégiée et travaillent main dans la main pour bâtir un environnement favorable aux entreprises et stimuler le développement économique dans la région.

Cette relation passe par exemple par un partenariat fort autour de l'Université des Entrepreneurs Normands. Cet événement, porté par le MEDEF Normandie et dont la Région est le partenaire principal via son agence de développement, rassemble chaque année plus de 1 200 entrepreneurs normands et vise à favoriser les échanges, partager les bonnes pratiques, stimuler l'innovation au sein de la communauté entrepreneuriale normande et surtout bâtir un collectif. Chaque édition aborde des thématiques pertinentes pour les entrepreneurs, telles que la transition numérique, la gestion des ressources humaines, l'innovation, la croissance durable, et bien d'autres sujets liés à l'entrepreneuriat. Nous aborderons dans une réunion dédiée l'accapement de l'IA dans le développement des entreprises.

La Région Normandie et le MEDEF Normandie coopèrent également activement dans le champ de l'orientation des jeunes, grâce à un partenariat fructueux entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, qui dépend de la Région, et le MEDEF Normandie. Ce partenariat a notamment permis la mise en place du dispositif « École en entreprise », une initiative pour préparer les jeunes à leur future vie professionnelle en les familiarisant avec le monde de l'entreprise et en les accompagnant dans leur orientation. L'Agence et le MEDEF Normandie coproduisent également depuis 2023 les Pépites de l'Alternance, une initiative qui vient récompenser les bonnes pratiques des entreprises en matière d'alternance.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Plus tôt cette année, nous avons fait le bilan de 10 ans de gestion des fonds européens par la Région Normandie. Le bilan est

largement positif avec plus de 25 000 projets soutenus pour un total de 1,3 milliard d'euros, dans les champs de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture ou encore de l'aménagement du territoire.

Pour aujourd'hui et pour les années à venir, l'Union Européenne doit continuer à accompagner les Régions pour agir comme un accélérateur de transition et nous permettre de réussir pleinement nos transitions énergétiques, économiques et agricoles.

Et l'Europe a été décisive dans certains projets d'infrastructure portés par la Région comme la Chatière, la digue qui reliera le Port du Havre à la Seine promis par l'État depuis 25 ans et que nous avons pris en main.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

La Région Normandie travaille activement le sujet des transitions liées à l'essor de l'intelligence artificielle et à son impact sur notre tissu économique et d'innovation.

Ce travail passe notamment par un soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche en matière d'IA. En plus de financer des thèses de doctorat sur cette thématique, la Région Normandie accompagne financièrement le projet NormanthIA porté par l'université de Caen en partenariat avec d'autres établissements normands. Ce projet vise à créer une offre de formation pluridisciplinaire, territoriale, pour tous les niveaux autour de l'intelligence artificielle. L'objectif est ainsi de former plus de 700 étudiants de niveau master ou ingénieur en IA et plus de 2500 étudiants de niveau intermédiaire BUT ou licence.

La Région Normandie soutient également l'émergence d'un écosystème de la donnée et de l'IA en Normandie, notamment à travers l'animation du DataLab Normandie, un agrégateur de services créé pour stimuler l'utilisation de la donnée et de l'IA dans la région.

Enfin, parmi les autres initiatives portées par la Région Normandie autour du développement de l'IA, la Région a créé le dispositif « Booster IA » doté de 100 000 euros par an, qui permet d'accompagner des projets d'expérimentation d'outils numériques faisant appel aux technologies de l'IA. ●



DES ÉVÈVEMENTS DE RÉFÉRENCES CRÉÉS EN COLLABORATION AVEC LA RÉGION



Pierre-Jean LEDUC

Président du
MEDEF Normandie

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Normandie et la région ?

Nous avons la grande chance d'avoir une relation très forte avec les services de la Région Normandie, son Président Hervé Morin et les satellites de la Région, dont la mission est essentielle :

- AD Normandie, l'agence de développement économique de la Région, qui a été l'une des premières à être créée à la suite de la réforme de la Loi NOTRe, et qui a su depuis être en permanente évolution, avec une

offre de service qui s'adapte à la conjoncture et aux besoins des entreprises.

- Normandie Attractivité, qui assure la promotion de la Normandie, aussi bien en France qu'à l'étranger et a orienté une partie de son action vers l'image économique de la région, autrefois non valorisée.
- Agence de l'orientation, dont le rôle est essentiel pour accompagner et informer nos jeunes afin qu'ils puissent faire le bon choix pour leur future carrière.

Ces 3 entités ont pour point commun d'être très souples dans leur fonctionnement, donc adaptables et en réponse aux besoins des entreprises. Le MEDEF Normandie collabore très étroitement avec ces 3 structures.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la région, pourriez-vous évoquer ?

Ces dernières années, nous avons su créer 2 évènements de référence en Normandie :

- L'Université des Entrepreneurs Normands (UEN), qui

accueillent 1.200 dirigeants chaque année en novembre à Deauville ; c'est devenu LE rendez-vous économique incontournable de l'année en Normandie ! Le 5 novembre 2024, nous organisons la 7ème édition de l'UEN dont la thématique centrale sera : « la confiance ».

- Les pépites de l'alternance, un concept créé en Hauts de France et que nous avons repris pour la Normandie ; une très belle réussite avec plus de 70 entreprises exemplaires en matière de politique RH avec leurs alternants, qui ont candidaté pour la 1^o année, 400 participants à la soirée de remise des trophées et 100 participants aux réunions d'échanges de bonnes pratiques (le cercle des pépites).

La particularité de ces 2 évènements est qu'ils sont construits avec notre écosystème, de la Région et ses satellites, les branches, nos MEDEF en territoires et quelques réseaux d'entreprises.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

En Normandie, nous avons besoin de plus d'infrastructures pour améliorer l'accessibilité de nos ports et demeurer proches de la capitale. Donc, si je devais prioriser je dirais que l'Europe doit nous aider à améliorer la compétitivité des Ports, à faciliter le transport ferroviaire de passagers et de marchandises et à fluidifier tous les accès entre la Normandie et Paris, c'est-à-dire l'Axe Seine.

Par ailleurs, je crois qu'il est important de rapprocher l'Europe des entrepreneurs et de les acculturer davantage aux sujets européens. Nous ne profitons pas assez de l'opportunité que constitue l'Union Européenne pour nos entreprises.

Enfin, la Normandie, en plus d'avoir sa façade maritime, est une terre d'industrie, 1ère région industrielle de France en PIB/habitant, composée d'entreprises de pointe de toutes tailles, aussi bien autour de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'automobile, de l'aéronautique, de la chimie et bien sûr de l'énergie, qu'elle soit nucléaire, éolienne ou hydrolienne. C'est une vraie chance pour la France et l'Europe et il me paraît important que l'Europe contribue à ce que ces entreprises restent leader autour d'une industrie moderne, compétitive et décarbonée.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Il faut avouer que ce sujet n'est pas encore pleinement déployé dans les entreprises et je prends votre question comme un challenge à relever pour le présent et le futur ! A ce stade nous relayons les éléments du MEDEF de la REF Thema et faisons la promotion des multiples ateliers de sensibilisation à l'IA qui fleurissent partout en Normandie. Nous sommes également pilotes en l'utilisant également au MEDEF Normandie où tous nos comptes rendus de réunions sont maintenant préparés par l'IA générative, c'est déjà un début d'application concrète ! ●



LES ENTREPRISES SONT LE POUMON ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION



Renaud MUSELIER
Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

La Région Sud et le MEDEF ont des objectifs communs : la croissance du nombre d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'accélération de la transition écologique et du développement de la responsabilité sociétale des entreprises.

En ce sens, il est indispensable de diffuser les dispositifs existants portés par la Région et pouvant répondre aux besoins des adhérents du MEDEF. Je pense notamment à

Sud entreprises qui permet d'accompagner un projet de développement global visant à moderniser l'outil productif, ou encore à CEDRE, l'outil phare de la deuxième phase du Parcours de la transition écologique des entreprises, qui permet par exemple aux entreprises de développer une stratégie RSE.

Finalement, nous pourrions valoriser les succès de nos entreprises régionales. Nous organisons le 5 décembre, SOFT, le grand rendez-vous des dirigeants sous le thème « le sud se lève pour les transitions ! »

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

Les entreprises sont le poumon économique de la Région, composée de près de 96 % de très petites entreprises, petites et moyennes entreprises (TPE-PME). C'est le premier pôle d'emploi régional, quel que soit leur domaine d'activités. Avec le dispositif Sud Entreprises, nous avons mis en place des outils et dispositifs adaptés à leurs besoins, de la création jusqu'à la transmission et pour surmonter les situations d'urgence. Je pense notamment à « Mon projet d'entreprise » qui accompagne et finance plus de 9 000 entrepreneurs par an avec un réseau de 13 partenaires ou encore la mise en place d'un portail des entreprises entreprise.maregionsud.fr qui vise à simplifier l'information des chefs d'entreprises. Ou encore la participation de premier rang de la région Sud à Alcyon, organisé par le MEDEF Sud depuis sa création en 2023, seul forum régional en France dédié à la transition écologique des entreprises de nos territoires du Sud. Le MEDEF est à nos côtés dans toutes ces actions, pour assurer la promotion des outils d'accompagnement et de financement vers les entreprises notamment. Ils viennent également en appui pour la promotion du Campus Cyber régional, de Move2Digital, guichet unique pour les PME de la Région pour soutenir et accompagner leur transformation numérique. Nous travaillons en étroite collaboration, sans cesse, pour les entreprises régionales.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle.

Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Je crois profondément que l'Europe sert quand on sait s'en servir. D'ici à 2030, nous avons comme objectif de capter 10 milliards d'euros de fonds européens au bénéfice du territoire, tous financements européens confondus. La politique de cohésion est un axe majeur à la fois de l'action européenne de la Région et de la politique régionale. Elle représente plus de 614 millions d'euros sur la période 2021-2027 pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ. Cela nous permet de soutenir des projets majeurs sur l'ensemble du territoire en lien avec les priorités européennes et régionales comme la transition écologique et numérique, la protection de l'environnement ou encore l'emploi et la santé. Nous continuerons d'aller chercher des fonds européens ces prochaines années pour les grands projets de notre territoire comme par exemple la ligne nouvelle LNPCA, chantier ferroviaire du siècle qui aura résolument un fort impact transfrontalier.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

Ce que l'on constate, c'est que l'IA est là, partout dans notre quotidien et se diffuse à une vitesse exponentielle. Nos start-ups s'en sont emparés. A nous, élus locaux, institutions, d'utiliser cet outil, au service du bien commun, pour accélérer la transformation des administrations, tant dans ses processus que dans sa relation avec l'utilisateur. La Région Sud est et sera résolument « Terre d'IA ». A travers les partenariats que nous avons signés avec Microsoft ou encore Simplon. A travers notre présence au Salon Vivatech. Nous nous engageons dans une démarche IA et échangeons sur ces pratiques, pour, demain, continuer à nous transformer en interne mais également au bénéfice de nos entreprises et de nos territoires. ●



LA RÉGION NOUS SOUTIENT ET INVERSEMENT



Jean-Louis MAURIZI

Président du MEDEF Sud

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Sud et la Région ?

Nous entretenons d'ores et déjà, au niveau du MEDEF Sud, des liens privilégiés avec la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur qui soutient plusieurs de nos opérations et inversement.

Cette relation de proximité s'explique par la poursuite d'un objectif commun : celle de porter la voix des entreprises et de défendre leurs intérêts. Ce sont bel et bien les entrepreneurs qui concourent au

dynamisme économique régional, au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire !

Dans ce cadre, le MEDEF Sud est partie prenante de plusieurs instances pilotées par la Région : je pense ici notamment à risingSUD, l'agence d'attractivité et de développement économique de la Région Sud, ou encore Place Financière dont le MEDEF Sud fait partie des neuf membres fondateurs.

Sans dresser un panorama exhaustif de l'ensemble des actions sur lesquelles nous travaillons de concert, je dois aussi mentionner la compétition des WorldSkills qui se déroulera à Marseille en 2025. Cet événement sera une très belle mise en valeur du savoir-faire de notre territoire ! Il s'inscrit parfaitement dans la promotion des compétences et de la formation que nous assurons au MEDEF Sud ; avec un focus fort sur l'inclusion, dont j'ai fait une priorité de mon mandat. Nous agissons de manière concertée avec la Région afin de mieux informer sur ce dispositif et de préparer les candidats régionaux pour les finales nationales, européennes ou mondiales.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région pourriez-vous évoquer ?

Je souhaite ici valoriser le forum Alcyon Sud, dédié à la transition écologique des entreprises, dont la 2ème édition, organisée avec l'UPEo6 et le MEDEF Corse, s'est déroulée début juillet à Mandelieu-la-Napoule.

Cet événement phare, pour lequel la Région est un partenaire privilégié, nous permet de nous adresser à toutes les entreprises du territoire, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, afin de leur montrer comment la transition écologique peut être appréhendée comme une opportunité et non comme une contrainte.

Ce forum itinérant - la 1ère édition s'est déroulée à Toulon, la prochaine sera organisée à Marseille - permet également de rappeler un message fort : nous ne devons pas opposer croissance et climat ! Au contraire, la transition écologique ne pourra pas avoir lieu sans les entreprises qui sont des acteurs phares pour investir et innover.

Pour cette édition nous avons d'ailleurs eu la chance d'accueillir Patrick Martin, qui nous a fait l'amitié de venir clôturer cette riche journée de débats et de rencontres.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

L'Europe est primordiale pour répondre aux défis majeurs qui nous font face - la décarbonation de nos industries, la réindustrialisation de nos territoires, l'intelligence artificielle notamment.

De façon globale c'est d'une Europe concrète, qui aide et protège ses entreprises, dont nous avons besoin. Notre région est d'ailleurs championne sur l'activation des financements européens !

Ces différents sujets avaient été abordés lors du Grand Tour de France mené par Fabrice Le Saché qui s'était rendu, sur notre territoire, dans l'emblématique usine de fabrication des calissons du Roy René ; en présence de Bernard Kleynhoff et Isabelle Campagnola-Savon.

Cette rencontre avait permis de mettre en lumière l'exportation de ce savoir-faire à l'international, préservé par le classement « Indication Géographique Protégée » et qui, grâce aux accord commerciaux signés l'Europe, voit cette protection reconnue dans de nombreux pays du monde.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

L'intelligence artificielle et le numérique font partie des grands défis à relever pour les territoires et les entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif, le MEDEF Sud a signé, en juin dernier, la convention Numéric'emploi aux côtés de numeum, de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et France Travail pour accompagner plus de reconversions et de talents vers le numérique et réduire les tensions de recrutement sur ce secteur.

Le MEDEF Sud participera également, cet automne, au Tour de France de l'IA lancé par le MEDEF, en lien avec l'un de ses territoires et numeum. ●



LA RÉGION S'ATTÈLE, COMME LE MEDEF, À CHANGER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE



Alain ROUSSET

Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre région et le MEDEF régional ?

Je reçois régulièrement, comme d'autres acteurs économiques, le président régional du Medef et les représentants départementaux. Nous échangeons sur des enjeux majeurs, comme les formations aux métiers de demain, la cybersécurité, la compétitivité, la décarbonation des entreprises...

Nous avons plusieurs initiatives communes en cours. En matière de cybersécurité notamment. En décembre 2022, la Commission

Européenne a souhaité renforcer les exigences vis-à-vis des entreprises, à travers la directive NIS 2 (Network and Information Security). Elle marque un changement de paradigme. Sa transposition en droit français sera réalisée avant le 17 octobre prochain.

Dans un premier temps, près de 3 000 sociétés néo-aquitaines vont être concernées par la directive NIS2 et devront améliorer leurs mesures de sécurité pour lutter contre les nouvelles formes de cyberattaques.

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec notre campus cybersécurité régional et le Medef vont se mobiliser pour communiquer et informer les chefs d'entreprises de ce changement de paradigme, avec le NIS2.

Autre exemple, dans le cadre de notre candidature pour obtenir la construction d'un EPR2 dans le Blayais, en Gironde, nous allons organiser à la rentrée une conférence de presse commune, avec le Medef, l'UIMM, la CCI, le Club des ETI..., afin de démontrer que cela répond à une forte attente du monde économique. C'est un maillon essentiel de notre mix énergétique et de la compétitivité de nos entreprises.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec le MEDEF régional, pourriez-vous évoquer ?

La Région s'attèle, comme le Medef, à changer l'image, poussiéreuse, de l'industrie auprès des jeunes. C'est pourquoi, j'aime à participer à « la semaine école-entreprise », organisée par le Medef. Il est important d'expliquer dès le collège aux jeunes comment

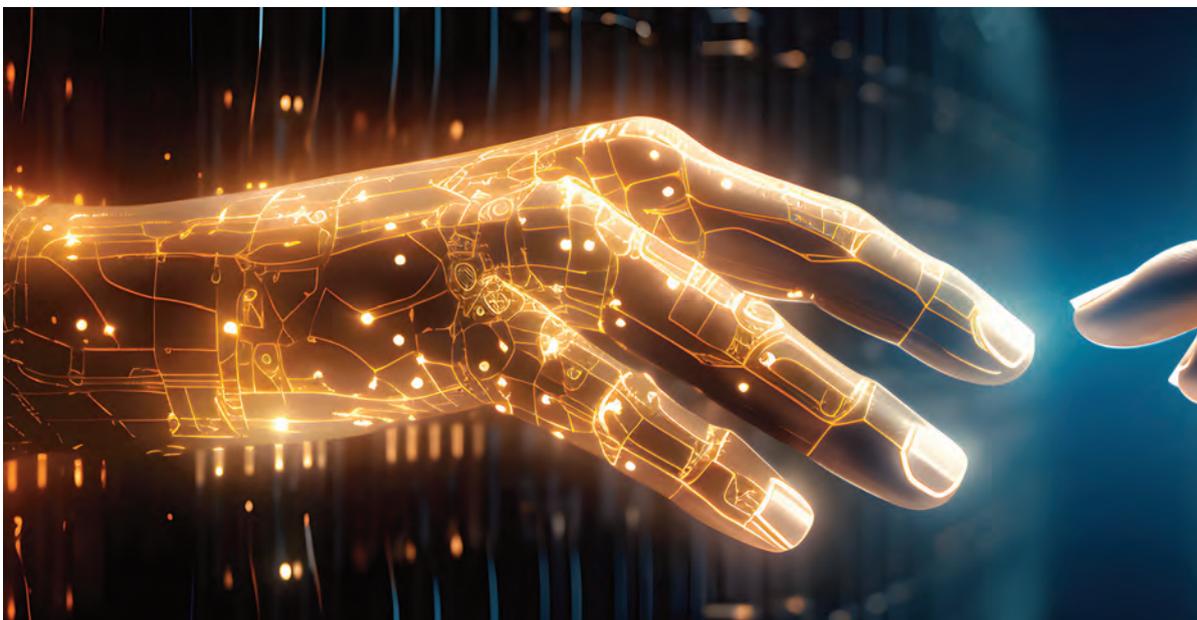
fonctionne une entreprise, l'intérêt d'entreprendre. C'est fondamental dans une période de reconquête industrielle, comme celle que nous vivons actuellement. Nous avons besoin d'attirer des talents dans l'industrie, pour retrouver de la souveraineté. L'économie de demain sera circulaire et éco-responsable. Et, les usines aujourd'hui sont très propres, modernes, dotés de multiples outils digitaux, de robots, qui améliorent la productivité en réduisant la pénibilité de certaines tâches. C'est tout le sens de notre programme « Usine du futur ».

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Nous avons besoin d'une Europe forte. C'est crucial dans un monde géopolitique de plus en plus instable, dominé par les Etats-Unis et la Chine, qui multiplie les mesures protectionnistes pour préserver leur économie. Ainsi, les programmes européens comme Horizon Europe sont précieux pour stimuler la R&D de nos entreprises, tandis que d'autres accélèrent la décarbonation de l'économie ou permettent d'investir sur des technologies stratégiques : deeptech, biotech, pharmacie, industrie verte... Les fonds Feder (Fonds européen de développement régional) sont de puissants alliés de notre politique économique.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA sur votre territoire ?

L'intelligence artificielle est de plus en plus présente dans notre quotidien et dans les entreprises. C'est une révolution, qui va bouleverser tous les pans de l'économie. Mais, ce qui est important, c'est que l'IA soit éthique et au service de l'humain. C'est dans cet esprit que nous construisons actuellement une feuille de route régionale, dédiée à l'intelligence artificielle, qui sera votée dans les prochains mois. L'IA, doit, par exemple, aider à mieux soigner, déceler des cancers plus précoces, lutter contre le réchauffement climatique... ●



LE DIALOGUE SOCIAL EST LA CLÉ DE VOÛTE DE NOS ORGANISATIONS



François PERRIN

Président du MEDEF Nouvelle Aquitaine

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Nouvelle Aquitaine et la région ?

Il nous paraît indispensable d'entretenir un dialogue permanent entre la Région et notre MEDEF régional. Le maintien et le renforcement de nos synergies passent par trois axes. En premier lieu, des échanges réguliers entre le Président de Région, Alain ROUSSET et moi-même. Cette synergie se traduit ensuite par un lien encore plus fort entre les services de la région et nos équipes qui travaillent au quotidien sur les enjeux

économiques, environnementaux, les questions internationales, etc... lien qui prend différentes formes (interventions, échanges de contenu...).

Enfin le dialogue social est la clé de voûte de nos organisations. L'engagement de nos nombreux mandataires, par exemple, au sein du CESER nous permet de faire remonter les attentes des entreprises. A l'avenir la mise en place d'un partenariat nous permettrait de solidifier nos relations à long terme et d'objectiver notre démarche.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région, pourriez-vous évoquer ?

Nous échangeons sur de nombreux sujets d'aujourd'hui et de demain qui portent sur notre avenir économique. Nous alertons et interrogeons par exemple, sur les questions du versement mobilité additionnel.

Actuellement, nous portons quelques enjeux économiques auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine parce qu'ils nous paraissent

majeurs :

- Les territoires à mission ; ce concept vise à développer la coopération entre les acteurs locaux (entreprises, associations, collectivités locales, ...) autour de problématiques locales pour offrir à un territoire les réponses adaptées.
- L'intelligence artificielle, ses défis et opportunités pour les entreprises ainsi que leurs salariés. Nous cherchons à identifier les entreprises utilisatrices et le niveau d'expertise des salariés vis-à-vis de ces outils.
- Le logement qui constitue un des freins sensibles d'accès à l'emploi.

L'ensemble de ces réflexions doit amener à une amélioration de la prise en compte des impératifs économiques et environnementaux.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

A l'heure actuelle, pour la période 2021-2027, 1,3 milliard d'euros de fonds européens sont obtenus par la Région Nouvelle-Aquitaine afin de permettre de financer des projets dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité des entreprises, de la formation, de la transition énergétique et numérique, etc...

Notre défi est de rendre les régions grâce à l'Europe :

- Plus compétitives et plus innovantes, notamment à travers l'IA
- Plus vertes à travers la transition écologique
- Plus sociales via les enjeux RSE
- De préparer aux emplois de demain par un système de formation qualifié et associé aux attentes des entreprises

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

L'IA est un sujet assez récent qui bouleverse nos organisations comme nos entreprises. Le constat est clair, nos grandes entreprises sont bien outillées et préparées à ces changements. Nos 85 % de TPE-PME adhérentes doivent appréhender ce défi.

Ces outils ont été mis en place ces derniers mois dans nos organisations, car ils nous paraissent indispensables pour l'expérience collaborateur (gain de temps au quotidien et transfert d'expertise sur des actions métiers qualifiantes).

Nos adhérents, MEDEF territoriaux et fédérations professionnelles, proposent des ateliers thématiques collectifs à leurs adhérents pour les sensibiliser sur le sujet via des entreprises spécialisées ou des experts IA. A l'avenir, nous serons certainement amenés à proposer ou relayer des formations qualifiantes. Nos entreprises ont l'obligation de prendre le train de l'IA en marche dans un monde ultra-concurrentiel où il est impératif de rester compétitif. ●



CAPITALE DE LA FRENCH TECH 2024



Elisabeth GRENIN

Présidente du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Bourgogne et la région ?

Véritable hub des acteurs économiques de notre région, nous souhaitons encourager une participation active des entreprises aux activités et événements organisés avec le soutien de la région. Nous devons également favoriser les échanges d'expertise entre le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté et les élus de notre région. Des collaborations sur des projets spécifiques ou des sessions de partage de connaissances pourraient renforcer les liens et la

coopération. Les sujets ne manquent pas : transport, attractivité, formation, transition écologique, numérique, innovation, IA, Europe, simplification, etc.

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région, pourriez-vous évoquer ?

Si un renforcement de nos collaborations amplifierait les résultats et les réussites économiques, nous pouvons être fier de participer ensemble à de nombreuses réussites. C'est le cas à travers les structures régionales où nous participons, chacun dans notre rôle, comme les pôles de compétitivité, l'incubateur régional DECA BFC, Entreprendre pour Apprendre ou bien la FRECNH TECH BFC. D'ailleurs en matière d'accompagnement des start-ups de notre territoire la dynamique a permis à notre région d'être « Capitale French tech de l'année 2024 ». C'est le cas également à travers notre concours régional des « Pépites de l'alternance ». Ce concours a vocation à offrir aux entreprises un positionnement sur un baromètre de l'alternance en Bourgogne-Franche-Comté, la possibilité d'intégrer notre futur Club Pépites régional, qui se veut un lieu d'échanges et d'enrichissement.

Pour l'avenir, je pense que le MEDEF BFC et la région BFC pourraient attirer des investissements importants dans notre région, aidant au développement des entreprises locales et renforçant l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté. Un partenariat fructueux pourrait également conduire à la mise en œuvre de projets de recherche et d'innovation conjoints, positionnant la région BFC comme un pôle d'excellence dans des domaines clés et stimulant la compétitivité des entreprises

régionales.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

Il faut tout d'abord investir dans les secteurs de pointe, les technologies émergentes, et les infrastructures numériques. Il nous faut accélérer la transformation numérique des régions en soutenant le développement des compétences numériques et la digitalisation des entreprises. Cela favorise l'innovation, la productivité, et la compétitivité des territoires.

Il nous faut ensuite investir encore et toujours dans des infrastructures modernes et durables, en matière de transports mais aussi dans les réseaux de communication. Une bonne connectivité favorise le développement économique et améliore la qualité de vie des habitants.

Enfin, il nous faut accompagner la transition écologique des entreprises. Cela inclut la réduction des émissions de carbone et la préservation de la biodiversité.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA ou auprès de vos adhérents ?

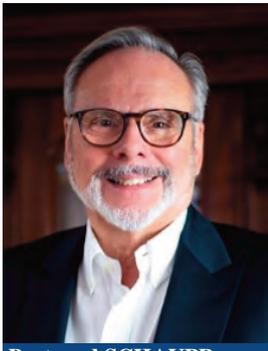
Le MEDEF BFC participe activement à des événements dédiés à l'innovation et à la croissance des startups, tels que la French Tech Connect 2024, montrant ainsi son soutien et son engagement envers les entreprises innovantes de la région.

Il collabore à travers sa branche professionnelle NUMEUM, membre du SYNTEC BFC, avec des acteurs locaux et des partenaires spécialisés dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle pour favoriser le développement et l'adoption de ces technologies sur le territoire.

Enfin, considérant que la capacité des entreprises à s'approprier l'IA et à l'exploiter dans les meilleures conditions sera structurante et déterminante, le MEDEF BFC participera avant la fin de l'année au tour de France de l'IA. ●



LES ENTREPRENEURS AU CŒUR DU PACTE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Bertrand SCHAUPP

Président MEDEF
Pays de la Loire

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Pays de la Loire et la région ?

Le MEDEF Pays de la Loire a toujours entretenu de bonnes relations avec l'exécutif régional. Dans un livre blanc en vue des dernières élections, le MEDEF Pays de la Loire a présenté ses priorités pour la Région en réaffirmant sa co-responsabilité territoriale au service du bien commun. Car plus que jamais il faut remettre les entrepreneurs au cœur du pacte de développement régional. Les enjeux appelant à des coopérations renforcées entre la collectivité régionale et le monde

économique ne manquent pas. Nous avons appelé dans notre livre blanc à un renforcement des instances de concertation pour mieux adapter les politiques régionales aux besoins des entreprises (notamment en matière d'emploi, de logement mais aussi sur les sujets maritimes et industriels).

Quels éléments de fierté, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la région, pourriez-vous évoquer ?

Au troisième trimestre 2023, le taux de chômage dans la région des Pays de la Loire s'est établi à 5,8 % de la population active. Cette région reste la seule en France où le taux de chômage est inférieur à 6 % (France 7,4 % - INSEE), signe de la santé économique régionale et de l'efficacité des politiques locales en matière d'emploi que le MEDEF soutient. La région Pays de la Loire est la 2ème région où la part de l'emploi industriel est la plus élevée en France (environ 16 %) principalement dans l'agroalimentaire, la métallurgie, l'automobile, l'aéronautique et la construction navale. La région se distingue aussi par son engagement envers l'industrie 4.0, particulièrement dans les secteurs de la santé et du manufacturing. Les projets innovants soutenus par le MEDEF ont permis de moderniser les infrastructures industrielles et de créer des emplois dans des secteurs technologiques de pointe.

Le MEDEF Pays de la Loire accompagne tous ces projets et ceux liés aux filières nouvelles des énergies renouvelables (hydrogène, éolien, ...) pour accompagner les entreprises ligériennes dans la transition écologique ; en partenariat avec l'ADEME, le MEDEF pays de la Loire a ainsi sensibilisé plus de 200 entreprises aux enjeux de décarbonation.

Enfin dans le cadre du contrat d'avenir signé en février 2019 entre l'Etat et la Région, en compensation de l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, le MEDEF Pays de la Loire a suivi chaque étape des engagements pris pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la Région en développant les mobilités et les infrastructures de transport et rebondir en se projetant vers l'avenir en relevant trois défis : le défi de la transition numérique, le défi de l'économie de la connaissance et le défi de la transition écologique.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

La participation de l'Europe est indispensable pour le

développement équilibré et durable des régions. Parmi les axes prioritaires pour demain, la transition écologique et énergétique est essentielle pour réduire les émissions de carbone et promouvoir les énergies renouvelables. Les programmes tels que le Pacte Vert pour l'Europe et le Fonds pour une transition juste sont essentiels pour aider les régions à atteindre ces objectifs.

L'innovation et la compétitivité doivent également être soutenues, notamment à travers la recherche et le développement de nouvelles technologies et à l'industrialisation 4.0. Les fonds européens jouent un rôle clé dans le financement de projets innovants. Il faut par exemple soutenir le financement de projets de recherche collaborative entre universités, entreprises et centres de recherche pour développer des technologies de pointe.

La cohésion sociale et territoriale reste une priorité pour réduire les disparités régionales, en améliorant les infrastructures et en soutenant l'emploi et l'inclusion sociale. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) sont des instruments clés pour atteindre ces objectifs. Les investissements dans les infrastructures de transport et de communication doivent permettre d'améliorer l'accessibilité et la connectivité des territoires moins développés.

A l'heure de l'Intelligence Artificielle, la transformation numérique est encore plus essentielle pour la modernisation des économies régionales. L'Europe doit soutenir l'adoption des technologies numériques, l'amélioration des compétences numériques et la cybersécurité. Le programme Europe numérique est conçu pour renforcer les capacités numériques des régions.

Enfin n'oublions pas, surtout en Pays de la Loire, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire qui sont des priorités pour garantir la résilience des systèmes alimentaires régionaux. La Politique Agricole Commune (PAC) doit continuer à évoluer pour soutenir les pratiques agricoles durables, la biodiversité et la résilience climatique.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Le MEDEF Pays de la Loire veut faire de l'IA un des axes clés de ses actions pour ma nouvelle mandature, pour renforcer la compétitivité de nos entreprises adhérentes et favoriser leur transformation numérique. Déjà fortement engagé sur les sujets de transition numérique, des parcours « Intelligence Artificielle » sur le modèle du parcours « transition écologique » que nous avons monté avec l'ADEME commencent à prendre naissance sur les territoires, comme au MEDEF Loire Atlantique. Ce parcours permet une première phase de sensibilisation et de diagnostic pour aider les entreprises à comprendre et exploiter les opportunités offertes par l'IA. Ensuite nous mettrons en place de l'accompagnement technique et orienterons nos entreprises vers des formations dédiées à la date, à l'IA pour améliorer les compétences des collaborateurs.

Conseiller sur les financements disponibles pour des projets IA, trouver des collaborations techniques et commerciales avec des hubs d'innovation digitale européens fera aussi partie de nos missions. Le Medef Pays de la Loire au travers de ces initiatives souhaite montrer son engagement à positionner les Pays de la Loire comme un leader en matière d'adoption et d'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. ●

NOUS SOMMES COBATISSEURS D'UN AVENIR COMMUN



Bruno BLANDIN
Président
du MEDEF
Guadeloupe

Comment pourrait-on renforcer les liens entre le MEDEF Guadeloupe et la région ?

Je souhaite d'abord rappeler brièvement ce que sont les Outre-mer Français :

-12 territoires dispersés aux quatre coins du Monde, très éloignés de l'Europe dont ils constituent les régions ultra périphériques (RUP). Avec 9 927 000 km² d'océan sous souveraineté française il constituent 96,6 % de son espace maritime (ZEE) le 2^o plus vaste de la planète. Ils offrent aussi la plus vaste biodiversité terrestre et maritime.

- plus de 2,7 millions d'habitants soit 4,1 % de la population Française dont le coût budgétaire pour l'État ne représente que 3,80 % de la dépense totale de l'État.

- Il donne par leur dispersion à la France une dimension « globale » et une proximité avec des « espaces monde » porteurs d'avenir.

Dès lors en raison même de ces données, dans ces territoires, la synergie entre le monde de l'entreprise et la collectivité régionale (ou celle qui en tient lieu) revêt une importance particulière.

En Guadeloupe nous nous efforçons d'entretenir des liens participatifs étroits avec la région et les autres collectivités en développant des partenariats très concrets. Nous avons un membre de notre MEDEF qui est député, le président du conseil départemental est chef d'entreprise, nous sommes présents au CESER.

Néanmoins comme dans toute la France le clivage entre les différents acteurs de la Société reste trop important. Il y aurait avantage à ce que le monde de l'entreprise s'engage plus dans nos institutions.

Quels éléments de fierté, de réussite, en partenariat avec la région, pourriez vous citer ?

Je ne parlerai pas de fierté, notre organisation est une union d'entreprises qui se veulent citoyennes, c'est à dire cobatisseurs d'un avenir commun pour tous les guadeloupéens. Comme réussite de ce partenariat avec notamment la Région je citerai les actions que nous avons conduits ensemble pendant la crise de la COVID pour maintenir notre tissu économique. Notre économie a

remarquablement résisté à la crise. Notre grande priorité c'est l'emploi des jeunes.

Nous avons, et conduisons nombre d'actions concrètes avec nos partenaires : formation, insertion avec le RSMA, apprentissage, aide à la création d'entreprise, start up... Nous avons conduit une expérience unique en France : le pacte pour l'emploi des jeunes , qui concerne l'accès au premier emploi. Un guichet unique et une exonération de charges à coût budgétaire nul par fongibilité des différentes mesures existantes. Nous avons créé des centaines d'emplois...

Notre objectif suivant est de faciliter le retour des jeunes talents dont la Guadeloupe a besoin...

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

La Guadeloupe est une RUP donc une région à part entière de l'UNION EUROPÉENNE(UE).

Nous bénéficions des aides relatives aux handicaps structurels prévues à l'art. 349 du TFUE mais aussi des fonds d'aides aux régions en retard de développement ainsi que des aides de droit commun.

Ce n'est pas le volume de ces aides qui pose problème.

C'est d'abord l'extrême complicité croissante des procédures ainsi que l'allongement des délais de mise en oeuvre qui rendent de plus en plus inaccessibles à ces concours les PME,TPE et entreprises innovantes ou émergentes.

Ensuite c'est un décalage de plus en plus sensible des options stratégiques des services de l'UE avec les réalités ultramarines.

Enfin c'est l'extrême inflation des règlements et normes qui tout à la fois nous isole de notre environnement géographique non communautaire soumis à d'autres normes, et rend difficilement accessible l'espace communautaire à nos productions.

Il faut pour ce qui nous concerne un double choc de simplification administrative et de prise en compte de nos réalités et priorités territoriales. IL Y A URGENCE.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

La Guadeloupe n'est pas en retard mais plutôt en avance, sur le développement et l'exploitation des outils informatiques. Elle s'est emparé dès le début de ce nouvel outil qu'est l'IA.

Déjà en interne nous intégrons l'IA pour redéployer nos process et habitudes de travail. Nous avons des adhérents experts mais aussi professionnels dans ce domaine.

Nous avons instauré un rythme soutenu de réunions d'échange, de partage et de formation avec nos adhérents.

Nous assistons à un nombre conséquent de création de nouvelles entités de recherche et d'exploitation. Cette nouveauté a mis en évidence le besoin au moins d'achever l'égalité avec l'Union Européenne de notre niveau de connectivité. ●



RENFORCER LA MUTUALISATION ET TENDRE VERS UN INTÉRÊT GÉNÉRAL



Jean-Louis ALBERTINI

Président
du MEDEF Corse

Selon vous, comment pourrait-on renforcer les liens entre votre Medef et la Région Corse ?

Il existe aujourd'hui de nombreuses problématiques et sujets qui pourraient rapprocher nos deux institutions et sur lesquels nous aurions tous à gagner. Cependant, je pense que la réflexion doit être aujourd'hui plus structurelle, plus long termiste et plus généralisée. La Corse est un territoire avec de très nombreuses ressources et possibilités de développement, mais comme toutes îles, comme tout territoire

majoritairement rural, elle possède aussi beaucoup de freins à son développement. Par conséquent, l'idée est de travailler dans un esprit de mutualisation et de tendre vers un intérêt général. Le développement économique étant une compétence de l'échelon régional, il me semble tout à fait logique d'être dans une réflexion et une action collective permanente avec les services de la Collectivité de Corse sur ces sujets, pour aider les entreprises de Corse, la Corse et les Corses.

Quels éléments de fertilité, de réussite (sur des actions de développement économique) en partenariat avec la Région Corse, pourriez-vous évoquer ?

Il est important de préciser que le contexte politique et économique, national et local, ralenti nos liens et les objectifs fixés dans ce début de mandature. Néanmoins, les travaux et les réflexions que nous menons actuellement seront à coup sûr des éléments de réussite dans un avenir proche pour la région, pour le Medef et pour les entreprises corses.

La participation de l'Europe dans le développement des régions est essentielle. Quels sont, selon vous, les axes prioritaires pour demain ?

L'avenir de l'Europe est : l'Europe des Régions ! Nous le savons, le développement économique, social et environnemental passera par les échelons locaux et les initiatives locales. Par conséquent, l'UE sait pertinemment le rôle qu'elle devra jouer pour soutenir ces avancées et cette cohérence supranationale, aussi bien dans son intérêt que pour les intérêts régionaux. Les axes prioritaires selon moi sont premièrement la simplification des fonds européens pour les entreprises. Les fonds FEDER et FSE ou même IEJ sont aujourd'hui sous-utilisés en région Corse et notamment dans le secteur privé. Une simplification des démarches et de la mise en paiement permettra à de nombreuses entreprises d'œuvrer pour leur développement et le développement régional. Il est dommageable de voir que sur le dernier programme européen 2014-2020

l'intégralité des fonds n'ont pas pu être utilisés dans notre région et n'ont profité qu'aux seules structures publiques ou privées armées pour les mobiliser.

Comment accompagnez-vous le développement de l'IA auprès de vos adhérents ?

Le sujet de l'IA est un sujet embryonnaire dans notre région et chez nos adhérents. Certains étant cependant déjà au cœur de ces réflexions, comme l'entreprise SAGES qui a d'ores et déjà débuté des travaux pour faire de l'IA un allié et un outil de développement. Il est important de travailler avec ces experts et pionniers en la matière dans notre région pour accompagner nos adhérents dans cette véritable révolution numérique. D'autres sujets connexes sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations et sur lesquels nous avons entamé une sensibilisation, comme la cybersécurité. Le tissu entrepreneurial Corse étant composé à 80 % de PME, ces sujets sont parfois difficiles à traiter pour ces derniers qui ne bénéficient pas de toute l'ingénierie nécessaire. Il est alors de notre devoir de les orienter dans cette révolution numérique qui est encore loin d'être finie. Il y a de toute manière une nécessité impérieuse de s'adapter à ces innovations dans le cadre de l'optimisation des performances du secteur privé, le sujet ne pouvant être évité. ●



La Création au cœur des territoires : une stratégie de croissance et d'influence



Eric Newton
Fondateur de we are

La rentrée se prépare, et avec elle son lot habituel de nouveautés et d'innovations mais aussi de combats et de défis à relever. L'été a été marqué par des JO qui ont vu le monde tourner les yeux vers la France. Vers sa culture. La culture qui une fois encore se montre centrale, pour relier les mondes, revitaliser les territoires, construire ce commun qui nous manque.

Notre secteur, celui des industries culturelles et créatives françaises, n'a jamais été autant porteur d'espoirs, source de richesses humaines, sociales, et économiques. Les Industries Culturelles et créatives (ICC) représentent aujourd'hui 1,7 million d'emplois 5% du PIB avec plus de 100 milliards d'euros chaque année. Elles sont des vecteurs d'influence à l'international, des leviers de croissance économique ; elles sont les gardiennes de nos valeurs démocratiques, des piliers essentiels de notre société. Elles incarnent notre liberté d'expression, notre diversité, notre esprit d'ouverture ; elles façonnent notre identité collective. Elles créent, enfin, des espaces de dialogue et de réflexion, ô combien nécessaires pour construire une société démocratique et prospère.

Les ICC offrent des perspectives extraordinaires à la jeunesse. Investir dans l'éducation, faciliter l'accès aux métiers culturels et créatifs, œuvrer pour l'émergence de jeunes talents,

c'est offrir des possibilités d'expression, de développement personnel et d'engagement civique aux 11 millions de jeunes qui composent notre société.

Moteurs économiques, mais aussi vecteurs d'innovation et de rayonnement, les ICC sont, dans un contexte de concurrence internationale féroce, un outil crucial pour renforcer notre influence.

Chez we are nous fédérons les principaux acteurs des industries culturelles, créatives et digitales, à Paris et bientôt à Lille. Nous en sommes convaincus : c'est une dynamique collaborative qu'il nous faut mettre en œuvre. Décloisonner, sortir des silos, penser au-delà de nous-mêmes. Travailler main dans la main, créer des ponts entre public et privé, s'engager au-delà de nos industries, de nos métiers, pour aller plus loin.

En faisant de la culture et des industries informationnelles, culturelles et créatives une priorité nationale, nous réaffirons notre engagement envers nos valeurs démocratiques fondamentales. En 2021, le président de la République avait annoncé son objectif de placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs. C'est un défi qu'il nous faut relever.

Cela veut dire,

• **S'engager dans l'innovation au travers de l'IA**

Nous connaissons un bouleversement technologique sans précédent. Grâce à l'IA, la création de contenus est florissante. Pourtant, nous avons laissé à d'autres puissances la maîtrise des algorithmes. A nous de construire de nouveaux modèles, respectueux de notre démocratie et protecteur des droits de la création. A nous de développer des outils permettant de partager nos productions avec le plus grand nombre.

• **Faire de la formation une priorité**

Nous disposons d'immenses talents en France. Accompagnons-les.

Faisons-les se rencontrer partout en France, se former aux nouvelles technologies, aidons-les à comprendre l'administratif, le droit, l'économie... Mettons-nous au service d'un foisonnement pratique et intellectuel puissant et durable.

• **Afficher le visage d'une France enrichie par sa diversité**

Nous avons comme particularité notre diversité. Valorisons-la. Garantissons à toutes et tous des modèles qui leur ressemblent, la capacité de s'y engager sans entraves, peu importe son origine, son territoire, sa couleur de peau, son orientation sexuelle. C'est par la différence que notre production culturelle sera riche et enviée de nos voisins.

• **Financer et accompagner la croissance**

Enfin, le nerf de la guerre, c'est le financement. Pour répondre à ces défis il faut des fonds et il les faut bien répartis. Tout ne peut pas reposer sur l'État, ni exclusivement sur le privé. L'investissement ne peut se résumer à de petites injections d'argent sans cohérence globale, sans effet de levier important.

Ce qui compte sera la capacité que nous aurons à avancer ensemble, dans la construction de nouveaux modèles, de nouveaux imaginaires, respectueux de notre histoire et nos valeurs, pour pousser encore plus loin l'idée qu'il existe un génie Français.

We are Ambitious

We are Créative

We are United

We are French



LES NOUVEAUX ENJEUX NUMÉRIQUES : UN ÉVENTAIL DE DOMAINES DES PLUS LARGES



L'usage des technologies numériques se développe à vitesse grand V, et avec lui, la collecte massive de données, y compris personnelles. Les modes de vie en sont bouleversés. Ce sera bientôt le frigo connecté, le préposé à la liste de courses au sein des ménages, ou encore la télé connectée qui décide du programme du soir. Les smartphones sont déjà de vastes boîtes à outils, faisant office à la fois de boîtes mails, GPS, carte de crédit ou encore contrôleur de rythme cardiaque... De fait, les domaines couverts par ces nouvelles technologies sont immenses et les enjeux qui en découlent tout autant.

L'Intelligence Artificielle (IA) y est de plus en plus associée, et les préoccupations éthiques qui s'y rattachent par rapport à la transparence, les biais et la responsabilité des décisions qui s'ensuivent demeurent. Persiste aussi la problématique relative à la cybersécurité, avec des cyberattaques de plus en plus sophistiquées, sans compter la progression des fakenews, qui font de plus en plus vraies, au point de sérieusement affecter l'exercice de la démocratie. La protection des données personnelles reste également une préoccupation majeure. Le déploiement de la 5G promet des améliorations significatives en termes de vitesse, permettant d'envisager certaines innovations dans l'internet des objets (IoT), comme avancé en préambule. Cependant, son arrivée suscite aussi des inquiétudes quant à la sécurité et l'impact environnemental. L'accès – toujours inégal – à Internet reste un défi, exacerbant les disparités économiques et sociales.

La transformation numérique est ainsi vue comme une source d'innombrables progrès mais aussi comme une porte vers de nouvelles menaces en matière de sécurité et de souveraineté.

Stéphanie Fontaine

DESSINER UNE TRAJECTOIRE QUI PRÉSERVE L'ÉQUILIBRE ENTRE INNOVATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Marie-Laure DENIS

► Présidente de la Cnil (commission nationale de l'informatique et des libertés)



Ce qui nous sépare de 1984 n'est plus technique : tout ce que décrit le roman de Georges Orwell est désormais possible ou presque, de la reconnaissance vocale à la manipulation de l'information. Ce qui nous sépare d'une société de surveillance, celles des États comme celle des entreprises privées, c'est la volonté des législateurs européens et nationaux de maintenir un point d'équilibre, dont la CNIL est l'un des instruments, entre, d'une part, libertés et droits fondamentaux et, d'autre part, le besoin de sécurité et le développement économique.

Pour autant, ce point d'équilibre est perpétuellement mis à l'épreuve par les technologies et leurs usages. Nous pouvons d'ailleurs observer que les pays qui les adoptent avec moins de précautions dessinent des modèles de société bien différents.

Ce questionnement touche la sphère régalienne, où les préoccupations de sécurité, toujours plus prégnantes, peuvent entrer en tension avec la protection de la vie privée. Des drones aux bases de données biométriques interconnectées en passant par le moissonnage de données en ligne, la CNIL rend son avis au Gouvernement sur de nombreux textes qui exploitent ces possibilités, pour s'assurer des garanties apportées aux individus. Elle suit de près certains dispositifs tels que le déploiement expérimental des caméras dites « augmentées » dans le cadre de la loi sur les jeux olympiques et paralympiques de 2023. Elle contrôle

La CNIL « doit accompagner un développement vertueux de l'innovation. »

sur le terrain l'emploi de ces technologies.

Au-delà de ce domaine d'intervention, à l'origine même de sa création, la CNIL se mobilise pour protéger la vie privée des personnes dans leurs usages numériques quotidiens. Aujourd'hui, cela se matérialise, par exemple, par la possibilité de refuser d'être pisté sur internet, ou lorsqu'on utilise des applications mobiles. Cela implique aussi d'assurer la sécurité des données personnelles, y compris en diffusant aux professionnels et aux particuliers les bons réflexes à avoir dans un contexte de cyberattaques d'une ampleur sans précédent (la CNIL reçoit chaque année plus de 4 500 notifications de violations de données).

Par ailleurs, avec la multiplication des objets connectés, le développement des univers virtuels immersifs et autres, l'expansion de nos univers numériques s'accélère. Les usages émergents de ces technologies apportent leur lot de promesses mais aussi de risques. Face à eux, le régulateur ne peut se contenter de sanctionner les dérives. Il doit accompagner un développement vertueux de l'innovation. La CNIL y consacre des efforts importants, en mobilisant un regard à la fois juridique, technique et économique.

À cet égard, l'essor de l'intelligence artificielle, et particulièrement de l'IA générative, constitue l'événement le plus marquant de ces dernières années. Les perspectives ouvertes par ces technologies, qui évoluent chaque jour, sont vertigineuses à tous points de vue. J'ai souhaité que la CNIL appréhende ces enjeux avec autant d'anticipation que possible. D'abord, en donnant toute la visibilité possible sur l'application du RGPD à l'IA, qui suppose l'accès à de grands ensembles de données. Ensuite, en contribuant à préparer l'entrée en application progressive du règlement européen sur l'intelligence artificielle. Enfin, en alimentant les réflexions sur les grandes questions de transparence et d'éthique suscitées par l'IA.

À la lumière de tous ces enjeux, je constate que le principe selon lequel « l'informatique doit être au service de chaque citoyen », inscrit dans l'article premier de la Loi Informatique et Libertés de 1978, ne semble avoir fait que gagner en actualité. Face à des technologies qui vont jusqu'à interroger la maîtrise que nous avons de nos propres actions, la loi et la régulation doivent garantir que « l'acte de résistance », comme le nommerait Gilles Deleuze, est toujours possible, pour l'individu comme pour la société. ●



IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE : LE TEMPS DE L'ACTION

Laure de LA RAUDIÈRE

► Présidente de l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse)



Il y a quelques années, des citoyens, des associations environnementales et des élus, alertant sur la croissance exponentielle des usages et des équipements numériques, ont contesté la nécessité de déployer la technologie « 5G » pour des motifs environnementaux. Un véritable débat politique a alors émergé.

Face à ces contestations et en se positionnant comme expert neutre au service du débat public, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) s'est saisie de ce nouvel enjeu de l'impact environnemental du numérique. Elle mène depuis 5 ans de nombreux travaux pour améliorer la connaissance et la compréhension du sujet, et pour faire avancer la réflexion et les décisions non seulement en France, mais aussi en Europe et à l'international. L'Autorité en a fait un nouveau chapitre de sa régulation.

Première étape : mieux comprendre avant d'agir

De quels impacts parle-t-on ? Quelles en sont les évolutions ?

Le premier défi a été de disposer d'informations robustes et fiables. C'est ainsi que l'Arcep a progressivement bâti, notamment avec l'ADEME¹, une véritable expertise en matière de métrologie, collectant les données environnementales auprès des acteurs du numérique.

Quelques ordres de grandeur permettent d'y voir clair :

- Le numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale ;
- Sans action pour limiter la croissance de l'impact environnemental du numérique, son empreinte carbone pourrait tripler entre 2020 et 2050 ;
- Avant même d'utiliser notre dernier smartphone, téléviseur ou ordinateur, il a déjà produit près de 80 % des émissions de gaz à effet de serre qu'il émettra durant sa vie² ;
- Il est nécessaire d'élargir la question à l'ensemble du cycle de vie des réseaux, des équipements et des terminaux en adoptant une approche multi-critérielle (terres rares, eau, énergie primaire...).

Deuxième étape : partager la connaissance

L'Arcep publie annuellement les résultats de son enquête « pour un numérique soutenable » et entraîne ses pairs européens et à l'international à s'emparer de ce sujet. Deux exemples marquants issus de notre dernière enquête : la consommation électrique des

box et décodeurs TV est plus de trois fois supérieure à celle des réseaux fixes. Les émissions de gaz à effet de serre des centres de données sont quant à elle en croissance de 14 % en un an !

Ce partage de connaissance permet non seulement la prise de conscience collective mais aussi la priorisation des actions, par les entreprises ou les décideurs publics.

« Le numérique représente aujourd'hui (...) 2,5 % de l'empreinte carbone nationale. [Celle-ci] pourrait tripler entre 2020 et 2050 »

Troisième étape : agir sur l'écoconception du numérique

Passant des paroles aux actes, l'Arcep et l'Arcom³ ont publié en mai 2024, en lien avec l'ADEME, un référentiel général de l'écoconception des services numériques, constitué de 78 fiches pratiques et destiné à tous les métiers du numérique. Elles permettent de questionner par exemple la pérennité d'un service sur d'anciens modèles de terminaux, l'adaptation de la définition des vidéos à la taille de l'écran, ou encore la présentation des contenus sous la forme d'un défilement (scroll) infini ; par ricochet, il s'agit d'allonger la durée de vie des terminaux ou de limiter la croissance des nouveaux centres de données. L'écoconception des services numériques pourrait ainsi avoir un bénéfice écologique puissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Pour transformer l'essai, un double passage à l'échelle doit être réalisé en matière d'écoconception : une appropriation la plus large possible par les acteurs du numérique, et sa prise en compte au niveau européen. L'Arcep appelle la Commission européenne à se saisir de ce sujet et à le mettre à l'agenda de la nouvelle mandature. ●

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

² Etude ADEME - Arcep sur l'empreinte environnementale du numérique en 2020, 2030 et 2050

³ Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique



L'IA MET LE SERVICE PUBLIC DANS TOUS SES ÉTATS

Patrick CHAIZE

- ▶ Sénateur LR de l'Ain
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques)
- ▶ Président du groupe d'études Numérique
- ▶ Membre du Conseil national du numérique
- ▶ Président de l'Avicca (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel)



I.A., ces deux lettres semblent devenues l'alpha et l'oméga de la vie numérique depuis le lancement gratuit de ChatGPT, fin 2022. Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ou plutôt les intelligences artificielles ? A quoi servent-elles déjà pour nos services publics ? Quelles en sont les promesses, les limites et peut-être les risques ?

Si le débat est d'actualité, le sujet n'est pas neuf pour autant. Dès les années 1950, avec l'invention de la machine de Turing, du jeu de l'imitation et de son fameux test, l'intelligence artificielle est devenue une discipline à part entière. Bien avant les Mistral, Gemini ou Midjourney, le monsieur e-Jourdain du XXIème siècle pratiquait déjà l'IA sans le savoir que ce soit pour un calcul d'itinéraire ou l'optimisation de Parcoursup. L'IA recouvre d'ailleurs plusieurs familles de technologies réunies par leur capacité à simuler des fonctions cognitives humaines : chatbots, analyse d'images, voitures autonomes, etc.

Alors que le Conseil d'Etat ne dénombrait que cinq projets d'IA de collectivités en 2021, que le colloque de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca), que j'ai l'honneur de présider, en présentait deux en 2022 dans le Val d'Oise et la Sarthe (respectivement pour le suivi des dépôts sauvages ou la détection des feux de forêts), plus d'une

cinquantaine d'initiatives sont recensées par l'observatoire Data publica 2023 et plusieurs centaines attendues en 2024.

L'engouement est réel, car l'IA apparaît comme une réponse à la data-submersion des capteurs et applications de nos territoires durables et connectés. Elle s'applique d'ailleurs prioritairement dans les secteurs de l'environnement, de la mobilité, des risques et de la sécurité. Elle intéresse les services publics pour améliorer les conditions de travail des agents et la relation à l'utilisateur (projet d'IAG* Albert de la DINUM, par exemple).

L'IA pose cependant de sérieuses questions quant à son impact environnemental. Sur le seul critère de la consommation électrique, l'entraînement de ChatGPT3 représenterait l'équivalent de 600 foyers français. Un prompt, soit une instruction donnée à une IA, utiliserait même dix fois plus d'énergie qu'une requête sur un moteur de recherche. A l'horizon 2027, l'IA consommerait l'équivalent de l'électricité nécessaire à la Belgique et à la Norvège réunies. Des chiffres qui font peur mais pas autant que les risques annoncés sur l'emploi de certaines professions (les juristes, les communicants, etc.), ou l'annonce d'une nouvelle fracture digitale. Et que dire encore de notre souveraineté à nouveau malmenée par les GAFAM/BATX malgré quelques pépites françaises, d'un cadre juridique instable (droits d'auteur, AI Act...), des ombres qui planent sur notre cybersécurité ou du dépassement de l'Homme par la machine ?

« L'engouement est réel, car l'IA apparaît comme une réponse à la data-submersion des capteurs et applications de nos territoires durables et connectés. »

Face aux questions parfois sans réponse, certains interdisent, réclament des moratoires quand d'autres expérimentent, consultent ou débattent à l'image du Datathon de l'Avicca, de la convention citoyenne de Montpellier ou des Cafés IA du Conseil national du numérique (CNNum). Ainsi, l'IA exigera

toujours plus d'intelligence humaine, d'intelligence sociale, d'intelligence collective pour sauter le pas. Car il nous faudra être capables de relever les défis de ces deux révolutions industrielles en cours autour de la transition environnementale et de l'IA, faute de quoi nous décrocherons encore davantage dans la compétition internationale. L'IA, je la vois vraiment comme étant un appui, un outil, non comme une menace. Elle a une certaine puissance et reste à contrôler. En quelques heures d'initiation, de belles choses sont déjà possibles. Sans quoi, une fois de plus, nous assisterons à la querelle stérile des anciens contre les modernes, des techno contre les archéo, des intellectuels contre les manuels... ●

** Intelligence artificielle générative*



2024 : ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA REPRISE EN MAIN DE NOTRE DESTIN NUMÉRIQUE ?

Catherine MORIN-DESAILLY

- ▶ Sénatrice UC de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre du groupe d'étude Numérique
- ▶ Présidente de la commission spéciale sur le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique



2024, c'est l'année des vingt ans du sommet mondial sur la société de l'information, celle du sommet mondial sur l'intelligence artificielle, ou encore celle du sommet de l'avenir qui doit notamment déboucher en septembre sur l'adoption d'un Pacte numérique mondial. C'est dire si les innovations technologiques et leurs conséquences sociétales, économiques, culturelles et démocratiques sont des préoccupations à l'échelle de la planète.

Loin du mythe originel, l'Internet est en effet devenu un terrain d'affrontement pour la domination du monde, un espace d'hypersurveillance et de vulnérabilité, où se multiplient les cyberattaques toujours plus sophistiquées et se complexifient les enjeux liés à « l'économie numérique ».

Si le numérique ouvre des perspectives inédites de progrès et de développement, il permet aussi la mise en place de formes de contrôle et de manipulation sans équivalents. L'IA constitue une rupture d'ordre anthropologique, c'est de la place de l'homme et de l'avenir même de nos sociétés, désormais gouvernées par les algorithmes et les données, dont il est question.

Entre l'hyperpuissance des géants du Net et les menaces de fragmentation et de manipulation liées aux tensions géopolitiques, quelles sont encore nos marges de manœuvre pour promouvoir un numérique au service des peuples ?

Comme le Secrétaire général de l'ONU, je veux croire en la possibilité de préserver l'Internet comme « bien commun mondial ouvert, sûr, libre et équitable, qui ne peut être approprié par des plateformes privées ni utilisé à mauvais escient pour porter atteinte aux droits de l'homme et à la paix dans le monde à des fins politiques étroites » dans « le respect des limites planétaires et du bien-être écologique ».

Ces principes pourraient être mis à l'œuvre si, au Sommet de l'avenir, il existe des soutiens étatiques suffisants, capables de mobilisation. Le risque reste celui d'un face-à-face délétère entre le néolibéralisme

des États-Unis, à la solde des big tech, et l'autoritarisme étatique de la Chine avec son modèle du crédit social.

Entre les deux, je veux croire que l'Union européenne peut encore être la troisième voie, si elle s'en donne complètement les moyens. Elle a gagné ce que la journaliste prix Nobel de la Paix Maria Ressa appelle « la course des tortues » en faisant voter, en dépit du lobbying intense des Gafam, des textes de régulation : le RGPD, l'IA act, le DMA, le DSA, le data governance act, NIS 2... Reste que pour peser, elle doit aussi s'affranchir de ses dépendances dangereuses et se doter d'une vraie politique industrielle.

Au niveau européen comme en France, quel que soit le gouvernement, il convient de dresser la liste des données les plus sensibles et stratégiques, de privilégier nos entreprises sur les marchés locaux avec un Small business Act et un Buy European act, et de faire en sorte que si nos marchés sont ouverts aux entreprises étrangères la réciprocité soit vraie, avec concomitamment la mise en œuvre d'une diplomatie numérique.

C'est dans cette perspective qu'en tant que présidente de la commission spéciale au Sénat pour le projet de loi SREN, j'ai voulu avec mes collègues, respectant la marge de manœuvre que nous

laissait l'application directe des règlements européens, consacrer la protection de nos données sensibles et plus d'équité pour nos industries.

En attendant, le monde observe la mise en œuvre de cette nouvelle régulation

qui, à l'instar du RGPD, peut constituer, ce que la lanceuse d'alerte Frances Haugen a appelé un « étalon d'or mondial ». 2024 est une année charnière pour l'avenir de la gouvernance mondiale du numérique et de sa régulation. Il est véritablement urgent d'agir pour reprendre en main notre destin numérique. ●

« Si le numérique ouvre des perspectives inédites de progrès et de développement, il permet aussi la mise en place de formes de contrôle et de manipulation sans équivalents. »



CYBERSÉCURITÉ, UN DÉFI POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES !

Anne-Catherine LOISIER

- ▶ Sénatrice Ratt. UC de la Côte-d'Or
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études sur le numérique du Sénat



• Un risque grandissant...

Les collectivités locales n'échappent pas à l'explosion de volume et de trafic de données numériques. Le développement des usages va de pair avec l'accroissement des risques. Elles sont en effet de plus en plus victimes de cyberattaques (2 500 collectivités territoriales françaises en 2022). Beaucoup d'élus n'ont pas encore perçu l'ampleur et les conséquences de cette menace.

99 % des collectivités françaises comptent moins de 25 000 habitants. Ces "petites" communes ont fait des outils numériques, un vecteur de développement de réactivité de leurs services. Pour autant, la sophistication des menaces cyber est aujourd'hui encore mal appréhendée par leurs équipes.

• Des collectivités encore peu conscientes de la menace...

Ce déficit de compétences en RSI (Responsable des services informatiques) est un des enjeux majeurs des prochaines années, souligné dans plusieurs rapports du Sénat.

Ces derniers mois, on a pu mesurer combien une cyberattaque peut être lourde de conséquences, tant pour les administrations que pour les administrés : interruption voire blocage de services (40 %), perte voire violation de données (20 %), perte de recettes financières voir rançongiciel (20 %).

L'ensemble des autorités administratives indépendantes de contrôles (CNIL, ARCOM, ANSSI...) mais aussi les services spécialisés de la gendarmerie (Cybergendarmes) présents sur tous les territoires, certains Conseils départementaux, informent et se tiennent à l'écoute des sollicitations.

Selon l'étude de Cybermalveillance.gouv.fr auprès des collectivités de moins de 25 000 habitants (novembre 2023), 78 % des communes ont été sensibilisées au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Si 42% des collectivités s'estiment exposées aux risques de cyberattaques, 20 % d'entre elles, la plupart des petites communes, ne savent pas évaluer leur niveau d'exposition.

• Un RGPD insuffisamment mis en œuvre...

64 % des élus et agents sont en demande de sensibilisation. Nombreux sont les associations d'élus ou les parlementaires qui

organisent des réunions avec les référents « cyber » de la gendarmerie dans chaque département. Les départements s'impliquent également directement et certains mettent ainsi en place des centres de données destinés à accueillir les données des collectivités.

Les élus peuvent être accompagnés dans la mise en place d'une politique globale de sécurité informatique qui va de préconisations à l'installation de caméras de surveillance à la formation des agents aux risques cyber.

Le dispositif cybermalveillance.gouv.fr propose une méthodologie gratuite pour sensibiliser les agents aux bonnes pratiques et adopter les bons réflexes en cas de cyberattaques, notamment :

- mettre en place des mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser les données,
- tenir un registre des violations et effectuer une analyse d'impacts,
- notifier toute violation de données à la CNIL,
- informer les intéressés de la violation de leurs données.

• Une nécessaire montée en compétence des élus et des agents...

En 2021, la délégation sénatoriale aux entreprises rendait un rapport soulignant l'ampleur du risque cyber pour les entreprises mais aussi pour toutes les organisations publiques.

Plusieurs enseignements résultent de ces travaux, et notamment :

- la nécessité de mieux sensibiliser les élus et les fonctionnaires territoriaux aux conséquences de cyber-attaques,
- leur information sur les moyens de prévention et de résilience en cas d'attaque.

Loin d'être uniquement techniques, les enjeux autour du numérique passent par une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise des risques.

Les bonnes pratiques numériques doivent désormais faire partie intégrante de la stratégie globale de toute organisation publique comme privée. ●

« 64% des élus et agents sont en demande de sensibilisation. »



LE NUMÉRIQUE INQUIÈTE, MAIS IL N'EST GÉNÉRALEMENT QUE LE DÉCLENCHEUR D'UNE SOUFFRANCE

Angélique GOZLAN

- ▶ Membre du comité d'experts de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open)
- ▶ Docteure en psychopathologie et psychanalyse
- ▶ Psychologue clinicienne
- ▶ EPS de Ville-Evrard
- ▶ Formatrice IRTS Paris
- ▶ Chercheur associé au CRPMS - Université Paris Diderot
- ▶ Chercheur associé au CRPPC - Université Lyon 2



L'ère numérique a bouleversé l'être au monde des individus, tant dans leurs modalités de communication, de relation que d'information. Les adolescents utilisent massivement les outils numériques et connectés à travers une pratique diversifiée : jeux vidéo, streaming, réseaux sociaux, partage de contenus, information, rencontre amoureuse. Ces dernières années, les politiques interrogent les risques et dangers de ces usages pour cette population. En 2023, le Sénat a saisi plusieurs commissions sur la question : projet de loi européen sur la protection des mineurs en ligne, les effets de TikTok, le cyberharcèlement. En 2024, Le gouvernement réunit une commission d'experts donnant lieu à un rapport sur les effets des écrans chez les enfants et les adolescents. Au cœur de ces réflexions : les risques et leurs préventions. Or, en prenant cet angle de lecture, c'est tout un pan de compréhension des usages du numérique que l'on oblitère.

Le numérique, mais plus précisément Internet, lieu des possibles,

« Les jeunes baignent dans ces discours adultiformes, alors même qu'ils ont une expérience du numérique ludique, sociale, diversifiée, inscrite dans une culture Geek. »

inquiète. L'inquiétude se loge d'abord chez les adultes envers les enfants face à un monde qui leur échappe, qui va vite, dont ils ne comprennent pas le fonctionnement, le langage, ni même l'intérêt. Cette inquiétude est souvent relayée par les médias en termes d'isolement social, d'addiction au numérique, de haine en ligne, de rapt de données personnelles. Les jeunes baignent dans ces discours adultiformes, alors même qu'ils ont une expérience du numérique ludique, sociale, diversifiée, inscrite dans une culture Geek.

Alors, il est vrai que dans la clinique auprès d'adolescents, en pédopsychiatrie ou en libéral, nous pouvons recevoir des ados reclus à domicile, scrollant à l'infini TikTok, jouant des heures à League of Legend, s'isolant des pairs, se déscolarisant, alors que d'autres ont été victimes de cyberharcèlement, ou peuvent relater avoir été choqués par du contenu inapproprié.

Mais les faits cliniques montrent pour chaque situation que ce n'est pas LE numérique qui a créé le trouble, mais bel et bien un mal être préexistant, qu'il soit individuel, collectif ou institutionnel. Le

numérique se situe alors comme lieu refuge pour ces ados, un lieu dans lequel certains projettent leur agressivité alors même qu'ils ne peuvent

l'exprimer ailleurs, un lieu par lequel ils peuvent geler les pensées anxieuses récurrentes, un lieu grâce auquel certains jeunes font écran à des relations familiales dysfonctionnelles, un lieu au sein duquel d'autres vont se sentir entendus, vus et compris. Dès lors, les usages « problématiques » du numérique sont à entendre comme un indicateur de souffrance psychique, et non comme le déclencheur. Bien sûr, dans les cas de cyberharcèlement, le cyberspace devient le lieu du déferlement de la haine, mais pourquoi ? Certes, l'enjeu individuel est indéniable, une différence dérange le harceleur. Mais comment aujourd'hui la société régule

l'agressivité inhérente à chacun, surtout au moment de l'adolescence ? Quel espace proposons-nous à nos jeunes pour être entendus, écoutés, soutenus, compris alors même que le monde dans lequel ils vivent est anxieux (guerres, multi-crisis) et ne leur offre pas de perspectives réjouissantes ?

La question n'est pas de diaboliser les avancées technologiques, ni de n'en penser que les risques, mais bien d'entendre leurs usages, divers et variés, et d'en comprendre la fonction pour chacun, afin d'accompagner nos jeunes dans ces nouvelles modalités d'être au monde, afin de créer une éducation numérique cohérente avec les enjeux sociétaux. Nos jeunes sont connectés. La société le sera aussi demain. Le numérique peut être un excellent tremplin d'accès aux jeunes, à leurs histoires, leurs paroles, leurs vécus. Il doit aussi être un enjeu de la parentalité, porté par les institutions sociétales, au croisement de l'éducation à l'intime, au social, au média et à l'image. ●



ENTRE SÉCURITÉ ET DROITS FONDAMENTAUX, UN NOUVEL ÉQUILIBRE EN CONSTRUCTION POUR LES FORCES DE L'ORDRE

Jean-Philippe LECOUFFE

- Général de corps d'armée (2s)
- Directeur exécutif adjoint des opérations d'EUROPOL



Nous vivons dans un monde numérique. Le numérique est partout, il facilite notre vie : on communique, on travaille, on s'informe, on se déplace, on achète, on se divertit grâce aux outils numériques. A chaque minute, nous créons des données, des masses de données considérables. Elles sont stockées par une multitude d'opérateurs et heureusement protégées grâce à un règlement européen qui a fixé une norme devenue quasi mondiale : le RGPD !

Pour les agences chargées de l'application de la Loi, donc pour Europol, ce monde numérique, plus si nouveau, est porteur d'enjeux considérables.

Il est devenu un champ d'action très prisé des criminels en tous genres : rançongiciels, piratage, fraude en ligne, réseaux de communication chiffrés, anonymiseurs, DarkWeb, vol de données, d'identité... sans parler des menaces dites hybrides. Et belle aubaine, ce monde numérique permet de se jouer des frontières et des juridictions.

Ce sont donc de nouveaux horizons qui se sont ouverts et de nouvelles spécialisations qui ont été créées pour les forces de l'ordre (et pour la justice) : cybercriminalité, messageries chiffrées, crypto monnaies, etc.

C'est aussi un défi d'innovation pour les forces de l'ordre, tout autant qu'un champ nouveau d'opportunités : les traces numériques laissées par les criminels sont des preuves souvent irréfutables ; l'intelligence artificielle met potentiellement à disposition des forces de l'ordre des outils puissants d'analyse, de synthèse, de recoupements, tout le potentiel n'est pas encore exploré. Plus que jamais, l'innovation technologique est l'une des clés des enquêtes modernes.

Mais encore faut-il pouvoir accéder aux données. Les succès majeurs que Europol a pu soutenir et accompagner, comme ceux des messageries chiffrées criminelles Encrochat ou SkyECC ou des

opérations comme Cronos contre le rançongiciel Lockbit ont démontré le caractère essentiel de l'accès aux données, soit aux données « en clair », c'est-à-dire non chiffrées, dans le cadre des enquêtes contre les criminels et les terroristes les plus dangereux.

Bien évidemment dans nos sociétés démocratiques, le citoyen a un droit fondamental à la protection de sa vie privée, à la protection de ses données, tout comme il a un droit à la sécurité, que les forces de l'ordre sont chargées de garantir.

L'équilibre entre ces droits fondamentaux pose dans le monde numérique des questions nouvelles qui sont l'objet de plusieurs textes importants au niveau européen, qu'il s'agisse de l'accès aux données et de leur conservation (débat sur le chiffrement, la durée de rétention des données, les obligations des grands opérateurs privés, la preuve électronique...) ou qu'il s'agisse des outils pour exploiter - « processor » - ces données (règlement sur l'intelligence artificielle, débats sur les outils d'analyse). Les débats sont animés, voire vifs, pour trouver le bon équilibre entre protection des données et sécurité, entre le droit à la protection de sa vie privée et

L'IA « met potentiellement à disposition des forces de l'ordre des outils puissants d'analyse, de synthèse, de recoupements ».

celui d'être en sécurité. Ces équilibres ont pourtant été trouvés depuis longtemps dans le monde « analogique » (droit de perquisition, interception des communications, saisie de documents...).

A Europol, ces questions sont au cœur de notre réflexion et de notre action. Nous travaillons à trouver un équilibre entre l'innovation au service de la sécurité du citoyen et la

protection de sa vie privée, de ses données et la prévention de leur utilisation à des fins criminelles¹.

La confiance des citoyens dans le numérique se joue aussi dans la capacité à trouver cet équilibre et à permettre aux forces de l'ordre de remplir leur mission dans l'espace numérique. ●

¹ voir www.europol.europa.eu - « Digital challenges, the equilibrium between security and new technology »



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER LES EMBALLAGES... DES RÉGLEMENTATIONS EN CONSTRUCTION, NON SANS POLÉMIQUE !



5 % d'emballages en moins d'ici à 2030, puis 10 % d'ici à 2035 et 15 % d'ici à 2040, des emballages en plastique à usage unique interdits à partir de 2030, et surtout la quasi-totalité des emballages recyclables et recyclés, voilà quelques-unes des nouvelles mesures qui sont en train d'être décidées au niveau de l'Union européenne (UE) afin d'harmoniser les règles du marché intérieur et encourager l'économie circulaire. Ce projet de règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR ou Proposal Packaging and Packaging Waste regulation), voté au printemps par le Parlement, doit encore être approuvé par le Conseil avant d'entrer en vigueur.

L'objectif, c'est de limiter les sources de déchets en constante augmentation. Avec 84 millions de tonnes dans l'UE en 2021, contre 66 millions de tonnes en 2009, chaque Européen a produit 188,7 kg de déchets d'emballages. Et à ce rythme, ce chiffre dépassera les 200kg en 2030 !

Ce règlement à venir n'est cependant pas sans susciter quelques interrogations par rapport aux préconisations nationales issues de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020. Car, sur certains points, la France est déjà plus ambitieuse. C'est dans ce cadre que le bonus réparation et l'indice de réparabilité sont par exemple apparus, que l'impression systématique des tickets de caisse est théoriquement proscrite, que l'emballage plastique pour certains fruits et légumes supprimé, que les fast-food doivent remplacer leur vaisselle jetable par de la réutilisable, que les invendus non-alimentaires ne peuvent plus être détruits, que la vente de médicaments à l'unité est permise, que les collectivités sont tenues de mettre en œuvre un tri à la source des biodéchets pour les particuliers...

C'est normalement le règlement européen le prioritaire, c'est pourquoi le projet de règlement rappelle que les Etats membres ne peuvent pas exiger plus que ce qu'il prévoit. Malgré tout, certaines interprétations divergent. Car la protection de l'environnement est érigée, tant en droit français qu'en droit européen, comme un droit fondamental, en vertu duquel selon certains juristes les standards français qui vont plus loin pourront continuer à s'appliquer... Ainsi, le sujet n'est pas sans créer quelques incertitudes. Surtout que ces mesures suscitent quelques résistances de la part des industriels, qui font valoir que pour certains emballages, bientôt interdits, il n'existe aucune solution de substitution. Or, c'est un secteur qui pèse. En 2018, les emballages ont généré un chiffre d'affaires de 355 milliards d'euros dans l'UE.

Stéphanie Fontaine

LA PRODUCTION D'EMBALLAGES EN AUGMENTATION, À REBOURS DES OBJECTIFS DE LA LOI

Axèle GIBERT

► Chargée des réseaux Prévention, gestion des déchets et Risques, impacts industriels à France nature environnement (FNE)



En 2020, La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (ci-après loi « AGECE ») a été le premier texte dont l'objectif annoncé était de réformer en profondeur nos modes de production afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles. Avec ce texte, la France se voulait pionnière en consacrant notamment dans son droit l'objectif de mettre fin aux emballages à usage unique en plastique d'ici 2040 et réduire de 20 % les emballages d'ici 2025.

Pourtant, 4 ans après la réalité est tout autre : chaque français.e produit 187 kg d'emballages par an, un chiffre en augmentation. Les tonnages d'emballages en plastique à usage unique mis sur le marché (ménagers et professionnels) ont augmenté de 3,3 % entre 2018 et 2021 et la quantité de bouteilles en plastique de 4 % en 2022.

Ainsi, malgré une loi ambitieuse, la France n'est pas parvenue à atteindre ses objectifs.

Cela s'explique notamment par le manque de contrôles de la loi. Par exemple, malgré l'interdiction de vaisselle à usage unique dans la restauration rapide depuis le 1er janvier 2023, moins d'un fast-food sur deux respecte cette obligation. De même, de nombreux produits en plastique, tels que les gobelets en plastique ou les sacs en plastique, pourtant interdits, sont encore commercialisés. Pour réduire les emballages, il est indispensable de renforcer les contrôles sur les interdictions de la loi AGECE.

En outre, les décrets d'application ont souvent une portée beaucoup plus réduite que l'ambition affichée dans la loi. Sur le cas des fruits

et légumes, elle a pour objectif d'interdire la mise en vente de fruits et légumes sous emballage plastique. Le texte prévoyait un régime d'exception notamment pour les fruits et légumes « présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac », à préciser par décret. Or, le décret d'application exempte définitivement l'interdiction de 29 fruits et légumes, dont certains ne présentent aucun risque de détérioration. Il a en plus reporté de six mois l'entrée en vigueur de l'interdiction, afin de permettre l'écoulement des stocks d'emballages.

A tous ces reculs, on peut ajouter la décision du ministre démissionnaire de la Transition écologique, Christophe Béchu, en septembre 2023, de ne pas instaurer un système de consigne pour réemploi obligatoire mais seulement volontaire pour les industriels. Si la loi AGECE a permis d'enclencher un investissement dans des solutions pour développer le réemploi, elle n'a pas permis la transition vers le déploiement d'infrastructures et de systèmes à même de les généraliser à grande échelle. Pourtant, un système de consigne à l'échelle nationale et maillée sur le territoire demeure la mesure la plus efficace pour réduire durablement les emballages.

« Alors que la loi avait pour objectif 5 % d'emballages réemployés en 2023, moins d'1 % des emballages le sont. »

Mais faute d'obligation, il appartient donc aujourd'hui aux industriels de faire le choix - ou non - de passer à des emballages consignés, et aux distributeurs, de mettre - ou non - en place des systèmes de récupération des emballages.

Il y a pourtant urgence. Alors que la loi avait pour objectif 5 % d'emballages réemployés en 2023, moins d'1 % des emballages le sont. La fabrication des emballages épuise les ressources naturelles et le recyclage, lorsqu'il est réalisé, est un processus extrêmement polluant. Et rappelons que la majorité du plastique ne se recycle pas : seul 23 % du plastique est recyclé en France.

Il est du devoir des pouvoirs publics d'agir pour faire respecter la loi AGECE et mettre des politiques ambitieuses pour atteindre nos objectifs de réduction. ●



CITEO

PACO
DEMOUCHOIR

CITEO
PRÉSENTE

JEAN
TOULMOND

ABDEL À LA POURSUITE DE SON PAQUET DE MOUCHOIRS



**ON NE
LÂCHE
RIEN!**

Ramasser

ses déchets : un rôle

que chacun peut jouer.

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Téléchargez l'appli |



Guide du tri

TRI DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES : UN SYSTÈME TRENTENAIRE À REPENSER

Jean-Philippe LUCE

- ▶ Maire de Bois-d'Arcy
- ▶ Conseiller régional d'Île-de-France
- ▶ Président de l'Observatoire régional des déchets en Île-de-France (ORDIF)



Avec un taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés de 24,3% en 2022, l'Île-de-France est encore loin de l'objectif de 50% en 2020 prévu par la directive européenne 2008. Force est de constater que les performances restent limitées dans une région marquée par une forte densité de population.

Plus de 750 000 tonnes de déchets de papiers et d'emballages ménagers ont été identifiés dans la collecte sélective francilienne en 2022. C'est la collecte du verre qui est la plus performante. Elle atteint 262 000 tonnes (21kg par habitant et par an) ce qui représente un taux de captage de 62 %. Il reste néanmoins 160 000 tonnes de déchets d'emballages en verre qui ne sont pas triés. Elles sont essentiellement incinérées avec les ordures ménagères résiduelles et participent ainsi à la saturation des exutoires franciliens. Sur la zone centrale, notamment à Paris, le taux de captage tombe même à la moitié du gisement. L'Observatoire régional des déchets

en Ile-de-France (ORDIF), département déchets de l'Institut Paris Région, accompagne d'ailleurs le Syctom* de l'agglomération parisienne dans son plan d'actions pour faire face à cet enjeu.

En dehors du verre, la collecte des déchets de papiers et d'emballages frise le demi-million de tonnes en 2022. Les refus de tri s'élèvent à 26 % ce qui donne 363 000 tonnes de matériaux véritablement captés pour le recyclage. Ce sont des papiers et des cartons à 80%. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets voté en 2019 par le Conseil Régional d'Île-de-France donne un objectif de collecte de 41,75 kg par habitant et par an en 2025. Il est presque atteint en 2022 avec 40,03 kg par habitant.

Cependant, 60 % de déchets de papiers et d'emballages ne sont pas captés et restent dans le flux des ordures ménagères résiduelles. Plus de 800 000 tonnes de matériaux recyclables sont ainsi malheureusement détruits chaque année.

La « matrice coûts » du service public des déchets proposée par l'ADEME et utilisée par de nombreuses collectivités franciliennes permet à l'ORDIF d'observer les coûts de la filière des emballages et papiers dans la région. Sur la base des coûts des 40 collectivités participantes, on constate que le coût complet en 2022 de la gestion des déchets d'emballages en verre est estimé à 185 € HT par tonne. En face on peut mettre un produit de 38 € par tonne, dont 24 % provenant des éco-organismes et 60 % de la vente des matériaux, le reste des recettes provenant d'autres subventions. Pour les

« 60 % de déchets de papiers et d'emballages ne sont pas captés et restent dans le flux des ordures ménagères résiduelles. »



déchets de papiers et d'emballages hors verre, le coût complet de la gestion est estimé à 575 €HT par tonne, couvert à 48 % par des produits: soutiens des éco-organismes (148 €/t) et vente des matériaux (121 €/t).

Ces données montrent les limites du système mis en place en 1992, du moins pour les zones denses. Le modèle fonctionnant depuis lors, d'une collecte sélective confiée aux collectivités, fondée sur le volontariat du tri par les citoyens et le financement partiel par les metteurs en marché semble patiner. La majorité des recyclables ne sont pas captés et les recettes liées à la revente de ceux collectés sont dépendantes des cours des marchés et donc volatiles. Ce sont donc les collectivités franciliennes, dans un contexte de restrictions budgétaires, plutôt que les metteurs en marchés, qui en supportent près des trois quarts des coûts. ●

**Le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers de 82 communes en Ile-de-France*

AGIR À CHAQUE ÉCHELON POUR MIEUX RÉDUIRE, RÉUTILISER ET RECYCLER LES EMBALLAGES, DEMAIN INNOVER POUR MIEUX TRAITER

Marta de CIDRAC

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie circulaire



Le règlement PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation) vient nous rappeler qu'il est nécessaire de penser l'impact des déchets issus des emballages à différents échelons : international, communautaire, national, local. C'est l'ensemble des politiques déployées à chacun de ces niveaux qui forme un ensemble cohérent, permettant de réduire, réutiliser et recycler les emballages. Au-delà des acteurs politiques, le progrès technologique apporte chaque jour des solutions innovantes que nous devons soutenir.

Un premier constat : l'emballage est un futur déchet. Son destin est écrit avant même qu'il ne soit produit et acheminé. Le consommateur doit en avoir conscience : lorsqu'il achète un bien, il achète aussi un contenant, dont l'impact carbone global n'est pas neutre. De toute évidence, plus un bien vient de loin, plus l'impact de son emballage est conséquent : bilan carbone du transport, traitement dans son pays de destination, etc. Dans une économie mondialisée telle que la nôtre, les solutions à trouver ne sont donc pas que nationales.

A l'échelon international, une coopération de grande ampleur entre États a déjà permis de travailler à la réduction des plastiques. Certes, il n'existe pas encore de traité juridiquement contraignant,

mais un consensus international aux Nations-Unies ouvre la voie. Pour rappel chaque année, l'humanité produit plus de 350 millions de tonnes de déchets plastiques : dont 72% ne seront jamais traités. Une part non négligeable est issue des emballages et seulement 9% sont proprement recyclés.

Au niveau communautaire, tout en étant moins contraignant que la loi AGECE sur certains aspects, le règlement PPWR est une avancée réelle. Presque tous les domaines de la filière emballage sont concernés, dont certains sans alternatives de substitution, et s'inquiètent. Une vive inquiétude qu'il faut entendre et adresser sur le plan législatif lorsque c'est possible : notamment afin de réduire les surtranspositions.

Je fais aussi confiance aux industriels et à leurs différentes filières pour surmonter - par l'innovation et le progrès technologique - les blocages. Biodégradable, biosourcé, réutilisable ou recyclable, l'emballage d'aujourd'hui n'a déjà plus grand-chose à voir avec ce qu'il était il y a 10 ou 15 ans. On peut donc tout imaginer pour l'avenir, et faire confiance à la science pour trouver les meilleures solutions écologiques.

Nos industriels ne sont donc jamais à court d'idée et ont su créer des opportunités là où d'autres auraient pu voir des contraintes. Le même état d'esprit doit nous animer lorsqu'il s'agit de régler l'articulation politiques nationales/locales. Plus de souplesse et moins de verticalité, il faut laisser la place à des solutions de terrains pour émerger. Cela passe par : écouter et faire confiance aux élus locaux, on l'a vu avec la consigne plastique. Ne pas oublier que gérer les collectes et le traitement des déchets au plus près des foyers, c'est aussi ce qu'il y a de plus vertueux d'un point de vue environnemental.

Les attentes de nos « éco-concitoyens » sont fortes, nous ne pouvons pas les décevoir. C'est un défi à relever pour toutes les filières, mais aussi pour nous les décideurs publics, qui devons fixer des objectifs exigeants mais réalistes. ●



POUR RÉDUIRE ENFIN NOS DÉCHETS, LES POLLUEURS DOIVENT VÉRITABLEMENT DEVENIR LES PAYEURS

Antoine GUILLOU

► Adjoint à la maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du recyclage, du réemploi et de l'assainissement



Pionnier dans l'adoption du principe « pollueur-payeur » avec la création dès 1992 du premier éco-organisme, notre pays est aujourd'hui à la traîne en matière de réduction des déchets et de recyclage. Pour certains emballages, la France figure toujours parmi les mauvais élèves de l'Union européenne, avec par exemple un taux de recyclage des déchets plastiques situé autour de 25 %.

Face à ce constat, la France s'est dotée en 2020 d'une loi « anti-gaspillage et pour une économie circulaire », dite loi AGEC, aux ambitions importantes. Las, le rapport parlementaire d'évaluation publié en juin dernier et co-rapporté par les députés Véronique Riotton et Stéphane Delautrette, met en lumière le travail considérable qu'il reste à effectuer afin de réduire fortement les déchets à la source au moment de la mise sur le marché des produits, et d'encourager bien davantage le réemploi et le recyclage.

A travers le principe dit de « responsabilité élargie des producteurs » (REP), le cadre français prévoit que les entreprises qui commercialisent des produits doivent assumer les coûts de leur fin de vie et de la gestion des déchets correspondants (collecte, tri, recyclage, incinération...). Elles doivent ainsi verser des contributions à des « éco-organismes », qui financent à leur tour des actions en matière de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage pour atteindre les objectifs assignés par l'Etat à chaque filière. Il existe en théorie une concurrence entre éco-organismes permettant aux industriels et aux collectivités de choisir avec lequel elles souhaitent travailler, mais en pratique celle-ci a plutôt tendance à tirer les objectifs et l'ambition écologique vers le bas, tout comme les financements. Les collectivités, et à travers elles les citoyens, continuent ainsi à assumer la majeure partie des coûts de gestion et de traitement des déchets.

A ce jour, force est d'ailleurs de constater que les résultats sont significativement en deçà des objectifs dans de nombreuses filières. Et c'est là que le bât blesse : malgré cette non-atteinte récurrente des objectifs, en 30 ans, seule une filière s'est vue infliger une sanction financière. Cette inertie de l'Etat affaiblit très fortement le principe pollueur-payeur et, in fine, notre performance

« il faut instaurer des pénalités financières automatiques pour les filières qui n'atteignent pas les objectifs de réduction, de recyclage et de réemploi des déchets qu'elles engendrent. »



environnementale collective. Quelles sont en effet la crédibilité et l'efficacité d'un cadre de régulation dont le non-respect n'entraîne aucune conséquence fâcheuse ?

Dans le cadre de la mission d'inspection lancée par le gouvernement début 2024, la Ville de Paris, aux côtés des associations de collectivités, a porté un message simple : il faut instaurer des pénalités financières automatiques pour les filières qui n'atteignent pas les objectifs de réduction, de recyclage et de réemploi des déchets qu'elles engendrent. C'est le seul moyen d'inciter les entreprises à concevoir leurs produits de manière plus sobre, et à les rendre réparables, réemployables ou recyclables en assumant les coûts de leur fin de vie. Et ainsi de prendre enfin collectivement le chemin d'une consommation plus écologique et plus responsable. ●

LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES EMBALLAGES IMPLIQUE DE MIEUX RÉGULER LA MISE SUR LE MARCHÉ

Marie-Amandine STÉVENIN

► Présidente de l'UFC-Que Choisir



de l'utilisation d'emballages, en particulier plastiques. Pourtant, les mauvaises habitudes persistent, comme en témoignent les recours juridiques contre l'interdiction de l'emballage plastique de certains fruits et légumes ou le respect encore trop partiel des obligations de vente en vrac ou d'utilisation de vaisselle réutilisable dans la restauration rapide.

Autre symbole de taille, la bouteille d'eau en plastique dont près de 16 milliards sont commercialisées chaque année en France. L'UFC-Que Choisir promeut de longue date la consommation de l'eau du robinet. Cela implique de garantir l'accès à une eau potable de qualité en encadrant les usages agricoles et en améliorant la dépollution, mais également de mettre à disposition l'eau du robinet dans les lieux publics. Or, l'obligation en vigueur depuis deux ans de mettre à disposition des fontaines à eau dans les établissements recevant du public n'est que trop peu respectée.

La réduction des déchets et l'accroissement du réemploi des emballages passe par une révolution des actes de consommation dans une société habituée au tout jetable et au tout plastique. Si des bases ont été posées par la loi AGECE en 2020, beaucoup reste à faire pour impulser une réduction massive des déchets. En effet, un consommateur jette en moyenne 82 kg d'emballages chaque année, avec une inquiétante tendance à la hausse. Le défi est donc de taille.

L'emballage, au lieu de se limiter à la protection du produit, est devenu un outil bien compris des marques pour rendre celui-ci encore plus attractif et imposer un narratif nourrissant l'acte d'achat à travers le marketing. Pour autant, l'emballage contient également des indications sur l'utilisation et la composition des produits, la date limite de consommation, les différents labels ou encore des scores (Nutri-Score, Planet-Score). S'en passer nécessite donc d'avoir recours à d'autres modes de transmission de l'information utile aux consommateurs.

Déconstruire les façons de consommer, les consommateurs y sont prêts, encore faut-il leur donner les moyens. Ce n'est qu'au prix du respect des règles édictées et d'une régulation ambitieuse qu'ils modifieront en profondeur leurs pratiques.

À cet égard, le devoir revient principalement à ceux qui mettent sur le marché les produits et qui sont donc les principaux responsables

« les mauvaises habitudes persistent, comme en témoignent les recours juridiques contre l'interdiction de l'emballage plastique de certains fruits et légumes ou le respect encore trop partiel des obligations de vente en vrac ou d'utilisation de vaisselle réutilisable dans la restauration rapide ».

Sortir du plastique suppose aussi d'éviter les fausses bonnes idées à l'image de la consigne pour recyclage, un temps envisagé par le Gouvernement. Ce scénario constitue un nouveau système de collecte des déchets, redondant avec le « tri sélectif », et ne permet pas une incitation à la réduction de l'utilisation du plastique. À l'inverse, la tarification incitative permet d'améliorer le tri de tous les emballages, et non uniquement la collecte des bouteilles plastiques, à un coût global inférieur.

L'Etat régulateur est indispensable pour fixer un cap et des contraintes pour réduire l'usage et la commercialisation de plastiques et donc la production de déchets. Le règlement européen « Emballages » illustre bien les conflits entourant l'harmonisation des normes environnementales. L'UFC-Que Choisir appelle donc à ce que l'Union européenne adopte systématiquement les normes environnementales et d'économie circulaire des Etats membres les plus ambitieuses en la matière. C'est ainsi que les objectifs de la loi AGECE seront atteints et dépassés : une réduction des emballages tout en garantissant l'information aux consommateurs, la généralisation de la vente en vrac et du réemploi et l'encadrement du marketing alimentaire. De telles orientations sont possibles à condition de fixer un cadre législatif et réglementaire rigoureux et en affirmant le rôle de la DGCCRF dans la bonne exécution des objectifs fixés. ●



POUR UNE L'INTERDICTION TOTALE DE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE EFFICIENTE

Jean-François LONGEOT

- ▶ Sénateur UC du Doubs
- ▶ Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable



Notre pays n'est pas particulièrement connu pour ses excellents résultats en matière de collecte, traitement et recyclage des déchets plastiques. En 2022, seuls 21 % des déchets plastiques étaient ainsi recyclés en France, nous plaçant dans le dernier tiers des pays de l'Union européenne. Notre politique de traitement de déchets se démarque aussi par une part encore trop importante de l'enfouissement, estimée à 28 % pour la même année 2022.

On remarque que les pays européens ayant le taux de recyclage le plus élevé sont aussi ceux ayant opéré des choix courageux, notamment l'interdiction de l'enfouissement des déchets, à l'image de la Belgique, des Pays-Bas ou encore du Danemark. Je souhaite que la France prenne le chemin le plus rapidement possible de l'interdiction totale car l'enfouissement est un non-sens écologique absolu.

A l'heure où certains sont tentés de remettre le sujet de la consigne sur la table, je souhaiterais développer quelques arguments sur ce sujet. Nous avons indiqué à toute la chaîne de valeur du secteur et à toutes les collectivités impliquées dans la collecte des déchets un

chemin clair, en les laissant investir dans les infrastructures les plus à même de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de collecte et de traitement. Si nous changeons de trajectoire en cours de route et instaurons une potentielle consigne, que dirons-nous aux collectivités et entreprises ayant investi lourdement dans ces infrastructures adaptées ? Par ailleurs, je crois que le modèle de la consigne en dehors des métropoles engendrera également des émissions de CO₂ afin de déposer les déchets dans les différentes zones de collecte, qui seront d'ailleurs au détriment des commerces de proximité, qui n'auront pas les moyens de s'équiper des collecteurs nécessaires. Je ne suis donc pas convaincu de la pertinence de cette voie.

Je pense que nous pouvons progresser bien davantage dans le tri sélectif, notamment en l'étendant de la manière la plus large possible. Les chiffres sont éloquentes : un plastique a 26,6 fois plus de chance d'être recyclé lorsqu'il a été trié. En effet, il sera recyclé dans 45 % des cas environ, valorisé dans 40 %. S'il est jeté à la poubelle, il n'aura plus que 1,7 % de chance d'être recyclé. Je souhaite que davantage de flux de déchets ménagers puissent bénéficier d'un tri à l'entrée des usines de traitement.

« L'enfouissement est un non-sens écologique absolu. »

J'observe que certains partis politiques ou certaines associations appellent à la fin immédiate du plastique, comme si d'un coup de baguette magique, nous pouvions éliminer les plastiques de notre quotidien. Dans l'agro-alimentaire, les industriels font des efforts importants pour trouver des solutions sans plastique ou en réduisant les emballages, mais le plastique reste un emballage particulièrement performant pour assurer la sécurité sanitaire. Bousculer la conception d'une chaîne de valeurs en quelques années ne fera que déstabiliser les acteurs ayant engagé des investissements lourds pour verdir leur activité.

Je préfère que nous définissions collectivement les conditions qui permettent à l'industrie du plastique et du recyclage d'investir en France et en Europe afin de créer l'économie circulaire de demain chez nous plutôt que d'importer du plastique asiatique ou américain. Malheureusement, nous prenons le chemin inverse : en 2015, la balance commerciale de l'Union européenne sur la production de plastique était positive de 10,4 milliards d'euros, elle a depuis été divisée par deux. Sur le segment du plastique recyclé, nous sommes passés de 8,2 milliards d'excédent commercial en 2018 à 3,8 en 2022. A ce rythme, l'industrie européenne du plastique sera déficitaire dans quelques années. Avons-nous intérêt à détruire les savoir-faire qui nous permettront d'améliorer le recyclage du plastique et l'essor d'un plastique moins carboné ? ●



LA POLLUTION PLASTIQUE : UN FLÉAU MONDIAL ET DES SOLUTIONS

François WERNER

► Vice-Président de la région Grand Est, en charge de la Transition écologique et énergétique



Le plastique est omniprésent dans nos vies : il envahit nos transports, nos bâtiments, nos ordinateurs, nos téléphones, nos emballages alimentaires, nos meubles, nos vêtements, nos produits d'hygiène et de beauté. Cette omniprésence a engendré une crise écologique sans précédent, transformant notre planète en un gigantesque dépotoir. La pollution plastique est devenue un fléau mondial, menaçant gravement la santé humaine et l'environnement en épuisant les ressources et en dégradant les écosystèmes.

Un spectacle effarant de cette crise est l'apparition du "septième continent", ces immenses zones océaniques où s'amassent des milliards de microplastiques sous l'effet des courants marins. Cette catastrophe environnementale n'est pas une fatalité. Il est possible de limiter drastiquement notre production de plastique et de mieux gérer celui que nous utilisons. La clé réside dans l'innovation et l'économie circulaire.

Le Grand Est se positionne aujourd'hui en leader européen du recyclage plastique, grâce à l'installation d'industriels de pointe dans le recyclage chimique. Cette capacité de recyclage est un atout majeur pour notre région, qui entend agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique. La stratégie "Cap vers le zéro déchet plastique en Grand Est" vise à éradiquer la pollution plastique de nos espaces naturels, en favorisant une législation ambitieuse interdisant les produits à usage unique et obligeant à l'incorporation de matière plastique recyclée.

Cette dynamique est soutenue par une législation de plus en plus exigeante, qui pousse les industriels à innover continuellement pour trouver des solutions

de prévention, de réduction et de gestion optimale de la fin de vie des plastiques. La Région Grand Est, en tant que planificateur et chef de file de la politique d'économie circulaire, est au cœur de cet écosystème. Elle possède les moyens de contribuer efficacement à ce programme d'actions.

Cette feuille de route prévoit une mise en œuvre accélérée d'actions par tous les acteurs du territoire, pour développer une économie circulaire du plastique, préserver les ressources et minimiser l'impact du plastique sur les milieux naturels. Plutôt que de se limiter à une approche punitive, il s'agit d'encourager la transformation et la mobilisation des acteurs pour élaborer ensemble des solutions durables. Comment produire différemment ? Comment recycler davantage ? Comment utiliser des matériaux plus durables ?

Les solutions pour rendre la filière de la plasturgie plus durable incluent l'écoconception et le recyclage des plastiques en fin de vie sans perte de qualité. La Région Grand Est mise aussi sur l'utilisation de ressources renouvelables pour créer des polymères, s'inscrivant ainsi dans la bioéconomie. Il y a une réelle opportunité de construire une filière locale de plastiques biosourcés, visant à défossiliser certains usages tout en réduisant au maximum les plastiques à usage unique.

Notre Région explore la possibilité de produire localement des polymères biosourcés éco-conçus à haute valeur ajoutée, uniquement à partir de déchets plastiques et de biomasse végétale. Cette initiative sera viable à

« Le Grand Est se positionne aujourd'hui en leader européen du recyclage plastique, grâce à l'installation d'industriels de pointe dans le recyclage chimique. »

condition que les points de collecte et les outils de recyclage puissent traiter les plastiques biosourcés comme les plastiques pétrosourcés.

En somme, la Région Grand Est se dresse en pionnière pour relever le défi colossal de la pollution plastique. C'est par une stratégie globale et concertée que nous pourrions transformer cette crise en une opportunité de développement économique durable. Ensemble, mobilisons-nous pour un avenir sans pollution plastique ! ●

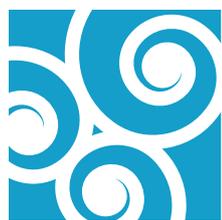


MISMISSIONS NOVATIONS EFFECTIFS



Sommaire

- 52 Parlement
- 55 Élections législatives
- 62 Administration centrale
- 63 Autorités administratives indépendantes
- 65 Union européenne, Conseils départementaux
- 66 Intercommunalités
- 67 Communes, préfetures
- 70 Santé
- 72 Affaires publiques
- 73 Autres Mouvements



FEB 2024

Forum Économique Breton

11 et 12 SEPTEMBRE 2024

Palais du Grand Large - Saint-Malo

il est où le **Bonheur** ?

SOUVERAINETÉ

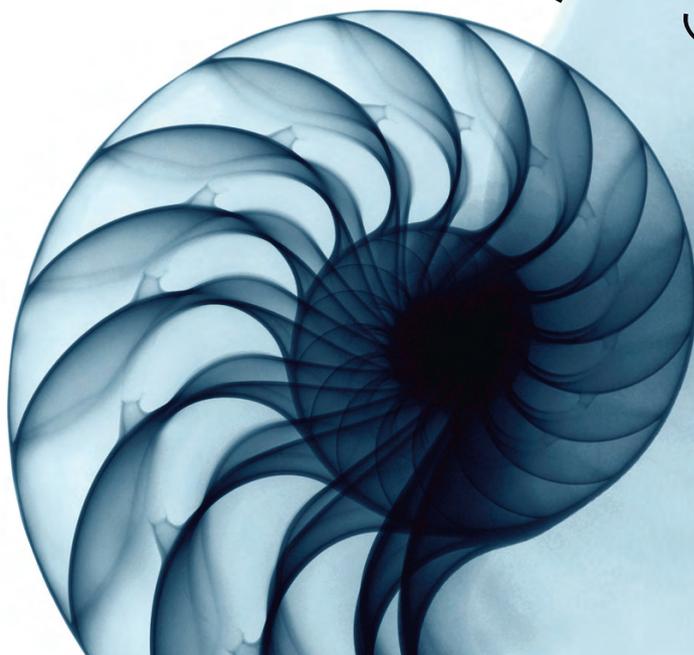
ACCEPTABILITÉ

ATTRACTIVITÉ

ÉGALITÉ

SOBRIÉTÉ

www.fe-breton.bzh



20^e congrès des Régions de France Strasbourg



25 & 26
septembre 2024

#CONGRESREGIONS2024



EUROPE : L'HEURE DES RÉGIONS ? FAIRE + SIMPLE, VOIR + LOIN